AAPPMA ELORN
RAPPORT D'ACTIVITES
2019

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn
Moulin de Vergraon 29450 SIZUN

☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62
E-mail : aappmaelorn@orange.fr
Internet : www.elorn-aappma.com

SOMMAIRE :

1 - L'AAPPMA DE L'ELORN (p4)

1.1 Fonctionnement (p5)
1.2 L'assemblée générale 2019 (p6)
1.3 Les adhérents (p7)

2 POLLUTIONS (p8)

2.1 Pollution du ruisseau de Loc Eguiner Ploudiry (p9)
2.2 Pollution de la Flèche (p10)
2.3 Pollution du Stang, affluent du Guillec (p11)
2.4 Pollution du Lapic (p11)
2.5 Projet d'extension d'un élevage bovin (p12)

3 - PERIMETRE DE PROTECTION (p16)

4 - L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE (p18)

5 - ENTRETIEN ET AMENAGEMENTS (p19)

5.1 CHANTIERS BENEVOLES (p20)
5.2 LE GEMAPI (p24)

6 - MAITRISE DU FONCIER (p25)

6.1 Trame verte et bleue (p26)
6.2Restaurer et préserver les paysages de la vallée de l'Elorn (p26)

7 - CONTINUITE ECOLOGIQUE (p27)

8 - TRAPPE DE COMPTAGE – PARC DE KERHAMON (p28)

9 - BILAN DE LA SAISON DE PECHE (p29)

9.1 Saumon (p29)
9.2 Truite Fario (p32)
9.3 Truite de mer (p32)
9.4 Lac du Drennec (p33)
9.5 Etang de Brézal (p34)

10 – BRACONNAGE (p34)

11 - PREDATION DU GRAND CORMORAN (p36)

12 - LES SUIVIS PISCICOLES (p37)

12.1 La trappe du Mougau (p37)
12.2 Indices d'abondance juvéniles saumons (p38)
12.3 Comptage des frayères (p40)

13 - OPERATIONS DE REPEUPLEMENT (p40)

14 - STAGES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS (p41)

15 - RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS (p42)

16 - RELATIONS INTER ASSOCIATIONS (p43)

17 - ANIMATIONS COMUNICATION SENSIBILISATION (p44)

18 – REMERCIEMENTS (p45)

19 – ANNEXES (p46)

Edito

Ce rapport d'activités 2019 s'inscrit dans la 4ème année du programme 2016/2020 suite aux élections de décembre 2015.

2020 est donc la dernière année de notre mandat. Les élections dans les AAPPMA se tiendront en novembre- décembre 2020.

L'activité a été riche et variée tout au long de l'année écoulée et l'ouvrage n'a pas manqué, tant pour les salariés que les bénévoles.

Outre les actions de terrain, administrateurs et salariés ont animé, organisé ou participé à plus de 80 réunions (voir tableau en annexe) tant en interne que dans différentes instances.

Les relations inter associatives ont été particulièrement régulières et fructueuse. 2019 ; 50ème anniversaire de l'association Eau et Rivières de Bretagne, mobilisation contre la ferme usine à Commana qui a réuni 650 manifestants.

Suite aux pollutions agricoles à répétition le mouvement associatif s'est mobilisé - Fédération et AAPPMA pour faire reconnaître la notion de dommages écologiques graves auprès des tribunaux, notamment concernant la Flèche.

En conclusion, bien des sujets de préoccupation et d'inquiétude demeurent pour l'avenir. Fort heureusement, le lecteur pourra constater que des sujets de satisfaction sont également d'actualité et nous invitent à poursuivre avec encore plus de détermination le combat essentiel pour la défense de l'eau, des rivières et de la biodiversité.

Le Président
Jean Yves KERMARREC

1 - L'AAPPMA DE L'ELORN

• Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

• Association agréée de protection de l'environnement (Article L. 141-1 du Code de l'Environnement), du 6 juillet 2018.

• Association agréée Jeunesse et Sports : agrément jeunesse et éducation populaire, du 28 janvier 1997.

25 AAPPMA dans le Finistère

plus de 3 7OO AAPPMA en France

La zone d'influence de l'association recouvre la totalité du bassin versant de l'ELORN, ainsi que les têtes de bassin suivantes : L'HORN, LE GUILLEC, LA FLECHE, LA PENZE.

Communes concernées : BODILIS, COMMANA, DIRINON, GUICLAN, GUIMILIAU, LA MARTYRE, LANDERNEAU, LANDIVISIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, LANNEUFRET, LA ROCHE MAURICE, LOC-EGUINER, LOCMELAR, PENCRAN, PLOUDIRY, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUEDERN, PLOUNEVENTER, PLOUZEVEDE, PLOUVORN, SIZUN, ST VOUGAY,ST SAUVEUR, ST SERVAIS, ST CADOU, ST DERRIEN.

Les missions des AAPPMA (extrait des statuts) :

TITRE II : OBJET
Article 6. L'association a pour objet :
1°) De détenir et de gérer des droits de pêche :
- sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
- sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
- sur les domaines privés de propriétaires ; sur ses propres propriétés ;

2°) De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
- par la lutte contre le braconnage ;
- par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;

3°) D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;

4°) D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;

5°) De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

6°) De collaborer à des études et programmes scientifiques portant sur la faune et la flore.

7°) De définir et mette en œuvre un plan de pêche.

8°) D'organiser des concours de pêche et manifestations diverses.

D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations concernant directement ou indirectement l'objet de son action. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération

1.1 Fonctionnement

Un conseil d'administration a été élu le 6 décembre 2015, lors d'une assemblée générale extraordinaire, pour une durée de 5 ans (2016/2020).
Les membres du bureau se réunissent toutes les semaines à la Maison de la rivière de Sizun et le conseil d'administration, le premier jeudi de chaque mois. La multiplicité des actions et des missions, nécessite cette fréquence des réunions, afin de réagir rapidement, en fonction de l'actualité et de permettre la diffusion de l'information à l'ensemble des administrateurs.

Nom, Prénom	Fonction	Adresse
Bureau		
Jean-Yves KERMARREC	Président	Moulin de Kermadec 29800 La Roche Maurice
Roland COAT	Vice Président	6 PARK AR GRAEOC 29800 LANDERNEAU
Gérard SPONNAGEL	Secrétaire	4 Rue Ambroise PARE 29400 LANDIVISIAU
Alain DOLOU	Secrétaire adjt	Roudouhir 29460 Hanvec
Christophe GUEROC	Trésorier	24 Rue Dr CORRE 29450 SIZUN
Alain LE BERRE	Trésorier adjt	Kerret 29450 COMMANA
Administrateurs		
Ewan LE BER		Kreac'h Brullu 29450 SIZUN
Jean-Louis COMTE		10 rue du coteau 29400 Landivisiau
Yvon ABALAIN		4, Kergoat Huella 29800 PLOUEDERN
Alain COCAIGN		10 A Lieu dit KERILIS 29800 PLOUEDERN
Yohann COLLIN		11 les genêts 29800 TREMAOUEZAN
Jean-Paul LORAND		Kerbruc 29690 la Feuillée
Nicolas KERMARREC		Moulin de Kermadec 29800 La Roche Maurice
Paul TROEL		138 route de Toul ar Hoat

LES SALARIES

MOYENS MATERIELS

- 1 Fourgon,
- 1 Remorque
- 6 Tronçonneuses
- 5 Débroussailleuses
- 1 tondo-broyeur
- Divers matériels
- 1 Bureau permanent
- 1 treuil thermique

Technicien
François Moalic

Animateur
Nicolas Grosz

Apprenti
Nolann Goaoc

1.2 L'assemblée générale 2019

L'assemblée générale s'est tenue le 1er mars, salle saint Ildut à Sizun devant plus de 100 participants et en présence de nombreux élus et représentants d'associations.

Elus présents : Maire de Sizun, de Commana, maire de la Roche Maurice et conseillère régionale, conseillers municipaux de Plouédern, de Landivisiau, de Commana, Présidente du PNRA (Parc Naturel Régionale D'Armorique) Président du syndicat de bassin de l'Elorn.

Brigade de gendarmerie de Sizun, (représentée par deux agents d'Huelgoat) Brigade de gendarmerie de Landerneau.

Associations représentées : Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Pêche Rivière Environnement (association gestionnaire de la Maison de la Rivière), « Notre Jolie Mignonne ».

Associations de pêche : Président de la fédération départementale des AAPPMA du Finistère, Président de l'AAPPMA de Daoulas et environs.

Pour plus de renseignements sur cette assemblée générale voir article de presse en PJ.

1.3 Les adhérents-Ventes de cartes

SOCIETAIRES	305	Permission JOUR	661
JEUNES –12 ans	135	Permission HEBDO	146
Jeunes de 12 à 18 ans	79		
Carte découverte FEMMES	19	TOTAL ADHERENTS	1345

LISTE DES POINTS DE VENTE DE CARTES DE PECHE 2019

- *Café du centre-SIZUN*
- *La Maison de la Rivière –SIZUN*
- *Bureau de l'AAPPMA-SIZUN*
- *Landi Loisir Pêche*
- *Une Histoire de Nature-LANDERNEAU*

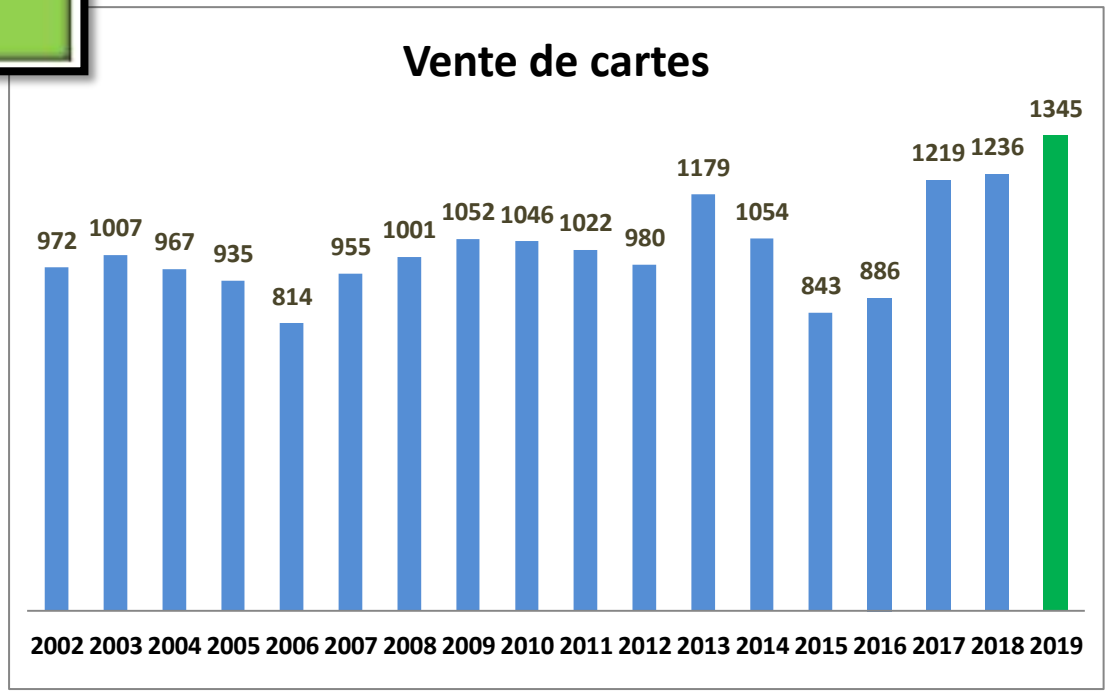

2 - POLLUTIONS

En 2019, sur l'Elorn et ses affluents, une fois n'est pas coutume, l'association n'a pas eu à déplorer de pollutions avec mortalités de poissons, alors que le département a connu une seconde sinistre année noire ; (30 pollutions d'origine agricole connues avec des mortalités piscicoles souvent massives depuis début 2018) Sans compter en sus quelques pollutions industrielles et domestiques.

Ainsi, L'AAPPMA voisine (AAPPMA de Daoulas) a subi sur le seul bassin de la Mignonne 3 pollutions majeures en 2 mois, dont 2 d'origine agricole

Rappel *; Outre l'Elorn, le SAGE ELORN concerne plusieurs bassins versants dont la Mignonne mais également la rivière du Faou, le Camfrout et la Penfeld.*

La répétition de ces catastrophes, toujours qualifiées à tort d'accidentelles et ceci même si elles ne sont pas volontaires, n'est plus acceptable. Leur récurrence démontre qu'au fil des ans rien ne change, le jeu de massacre continue. La veille écologique que nous assurons sur le terrain nous permet hélas d'affirmer que ces pollutions perdureront. Elles risquent même de s'intensifier tant le nombre d'élevages industriels, pourtant équipés de stations de traitement, constituent de véritables bombes à retardement. Les rapports réalisés par les services administratifs départementaux suite à ces pollutions sont accablants tant elles sont liées, dans la quasi-totalité des cas, à des comportements qui relèvent de la négligence, d'inattentions, de défauts d'entretiens, etc...

Ces pollutions à répétition ont néanmoins amené la préfecture à réagir. Sous la pression des interventions associatives un travail d'inventaire des élevages à risque a été réalisé et des mesures visant à limiter les « accidents » doivent être proposées et mises en œuvre. Compte tenu du nombre d'installations concernées la situation n'est cependant pas prête d'être régularisée puisque l'inventaire des élevages à risque fait état de plusieurs centaines de cas.

Pollution de la Mignonne

2.1 Pollution du ruisseau de Loc Eguiner Ploudiry :

Suite à la pollution d'octobre 2016 sur le ruisseau de Loc-Eguiner Ploudiry, l'association a fait appel du jugement du TGI de Brest en date du 12 janvier 2018 qui nous allouait au titre des dommages-intérêts 18400 euros pour un préjudice évalué à 136 309 euros selon la désormais nouvelle formule Krugler.

Lors de l'audience en appel du 10 mai 2019, le tribunal de Rennes a confirmé le jugement de Brest dans ses grandes lignes en reconnaissant non pas les dommages écologiques graves mais les dommages écologiques de moindre gravité. Le délai de recours étant très court - 5 jours - et ayant été informés tardivement du jugement, nous n'avons pas engagé un recours en cassation.

Pour autant, un coin de taille a été enfoncé car ce jugement en appel enterre l'ancienne formule LEGER utilisée depuis des décennies pour évaluer les dommages. En effet, si on compare les dommages obtenus pour deux pollutions « identiques », l'une en 2015, la seconde en 2016 pour un même linéaire détruit sur ce ruisseau, la réparation civile a été multipliée par 4 ! (Sans compter les aspects pénaux et les dédommagements à diverses associations plaignantes).

Il s'agit là d'une première étape visant à reconnaître la gravité des pollutions qui reste néanmoins loin du compte. L'association continuera bien évidemment pour toutes les affaires en cours et, malheureusement, à venir à travailler sur la base de cette nouvelle formule mise au point par des scientifiques de l'ex ONEMA et qui a reçu deux jugements favorables devant les tribunaux (Tours, Albi.)

La problématique technique et juridique qui se pose désormais aux défenseurs des rivières revient à faire reconnaître par les tribunaux que ces pollutions à répétition se traduisent par des dommages graves et que la notion de « dommages écologiques de moindre gravité », fraîchement et fort opportunément validée en mai 2017 par le ministère de l'environnement est pour le moins inadaptée et sujette à interprétation.

Eu égard aux montants potentiels des préjudices, les affaires à venir devant les tribunaux risquent cependant de se traduire par de longues batailles d'experts. A terme, il convient d'être optimiste car à force de détermination et d'obstination, les AAPPMA et les fédérations finiront par obtenir gain de cause, tant l'enjeu environnemental devient incontournable.

A court terme, eu égard aux conséquences financières de la prise en compte des dommages écologiques graves, cette perspective fait trembler dans les chaumières, notamment du côté des compagnies d'assurance mais également au sein du lobby agro-alimentaire qui mettront donc tous leurs moyens dans la bataille juridique. **L**orsque le préjudice écologique grave sera reconnu par les tribunaux, la destruction de nos rivières par pollutions dites « accidentelles » sera enfin prise en considération par les compagnies d'assurances. A ce titre, notons le précédent en milieu marin, lorsque les sanctions étaient dérisoires, les rejets d'hydrocarbure perduraient, désormais le montant des préjudices a calmé l'ardeur des mazouteurs.

En conclusion l'AAPPMA regrette vivement que les collectivités en charge du dossier de l'eau soient, dans la quasi-totalité des cas, aux abonnés absents à la barre des tribunaux, même dans les cas de pollutions récurrentes… qui concernent donc des pollueurs récidivistes.

2.2 Pollution de la Flèche :

Rappel : *L'AAPPMA de l'Elorn gère la partie supérieure de cette rivière depuis les sources, au niveau de la base aéronavale de Landivisiau, jusqu'au moulin de Coat Merret, au niveau de la D 29.*

Pollution du 31 août 2018 : l'audience prévue en 2019 au TGI de Brest a été reportée au 12 mai 2020. Les responsables de l'AAPPMA ont travaillé sur la base de la formule des dommages écologiques graves, conjointement avec l'AAPPMA des Abers et de la Côté des Légendes, gestionnaire de la partie basse de la rivière, ainsi qu'avec la fédération départementale. Sur notre secteur, c'est le ruisseau du Traon Kerné qui a été anéanti. Pour information, l'ensemble des dommages pour les deux AAPPMA a été évalué à près de 400.000 euros.

Pollution d'avril 2017 :

L'affaire n'a toujours pas été jugée au civil.

Rappel : *Cette pollution au lisier avait anéanti toute vie piscicole sur 7 km ce qui nous avait amené :*

- *à porter plainte, n'ayant trouvé aucun accord avec la compagnie d'assurance,*

- *à interdire la pêche sur tout ce parcours pollué pour une période de trois ans, laquelle arrive à terme en 2020. L'objectif étant d'améliorer recolonisation du parcours pollué, tant par la truite fario, la truite de mer que toutes les autres espèces ; anguilles, vairons, chabots, etc.*

2.3 Pollution du Stang, affluent du Guillec :

Le départ de 40 m³ de lisier a été signalé à l'AAPPMA par la DDTM le mercredi 27 mars 2019. Le ruisseau du Stang a été pollué par un élevage porcin proche de Plougourvest sur 640 m, à partir de l'arrivée d'un fossé situé au Nord-Est du Méchou près de Trémagon. Aucune mortalité n'a été décelée dans le Guillec par l'AAPPMA de l'Elorn. Avant de rejoindre un fossé, puis le ruisseau, le flux polluant a traversé un terrain en pente. Ce qui a certainement limité les dégâts. Après concertation avec l'AAPPMA de Saint-Pol-de-Léon, qui a constaté de la mortalité plus en aval et dans une pisciculture du Guillec, celle-ci a déposé une plainte.

2.4 Pollution du Lapic :

Le 12 décembre 2018, l'AAPPMA a été informée par la ville de Landivisiau d'un départ de gasoil d'origine inconnue. Après investigations, nous avons constaté avec les gendarmes, les pompiers, des élus et des fonctionnaires de la commune de Landivisiau que le gasoil provenait d'une station service appartenant aux « Cars de l'Elorn ». Malgré l'engagement de l'entreprise, son assureur Générali et l'entreprise, qui a reconnu le départ de 80 litres de gasoil vers les eaux pluviales, n'ont accepté aucune des demandes de l'AAPPMA de l'Elorn. En l'absence d'un P.-V. de la gendarmerie présente sur les lieux et de mortalité visible, l'association n'a pu déposer de plainte bien que les irisations aient été visibles jusqu'à l'Elorn jusqu'au lendemain. Les nombreuses démarches ont cependant mobilisé le secrétaire jusqu'en juin 2019.

Pollution du Lapig aux hydrocarbures

2.5 Projet d'extension d'un élevage bovins et installation d'un méthaniseur :

Ce projet préoccupe vivement l'association compte tenu de son implantation sur le bassin versant stratégique et sensible du lac du Drennec (branche du Mougau).

Si ce projet voyait le jour, tout le travail réalisé depuis plusieurs décennies pour tenter de protéger, laborieusement - avec la volonté de « convaincre plutôt que de contraindre » -, cette zone sensible qui alimente le lac du Drennec serait impactée, en premier lieu du fait de la pression d'épandage des digestats issus de la méthanisation sur des sols dont l'aptitude à recevoir des fertilisants est limitée, sans compter les risques d'accidents dont il se confirme qu'ils sont fréquents sur des installations déjà en service dans le pays. Les 30 pollutions accidentelles précédemment évoquées sont là pour le rappeler. On imagine l'impact d'un écoulement de quelques dizaines de m^3 de produits polluants aux sources du Mougau à moins de 5 km du lac ! (Voir carte et annexes)

Face à cette menace, le mouvement associatif s'est mobilisé pour organiser une manifestation sur la commune de Commana. Cette initiative a rencontré un franc succès puisque plus de 600 manifestants - selon la police - se sont retrouvés le dimanche 30 juin pour dire non à ce projet. Parallèlement, notre Association avec Eaux et Rivières de Bretagne a écrit au préfet pour réclamer une enquête publique car, « cerise sur le gâteau », le projet a failli passer quasiment inaperçu. Le syndicat de bassin de l'Elorn est également intervenu dans le même sens auprès de la préfecture.

La mobilisation a payé puisque le préfet a fini par exiger la tenue d'une enquête publique avec étude d'impact pour la partie extension d'élevage.

Manifestation contre le méthaniseur, Commana juin 2019

Carte du bassin versant du lac du Drennec et emplacement du GAEC Tourmel (en rouge)

2.5 Projet d'extension d'un élevage bovins et installation d'un méthaniseur (suite) :

Sur le fond cependant rien n'est gagné car l'usine de méthanisation a reçu séparément l'autorisation administrative et le pétionnaire peut démarrer légalement les travaux. Seule l'extension de l'élevage implique une enquête publique.

Si les travaux de méthanisation commencent, à qui fera-t-on croire que l'extension de l'élevage ne suivra pas ?

Par ailleurs, à titre d'information, signalons que le GAEC Tourmel a porté plainte contre l'AAPPMA pour diffamation, suite à notre actualité intitulée ALERTE ROUGE parue sur notre site internet, le 11 Juin.

Le Président a donc passé quelques heures à la gendarmerie de Sizun...

Ayant apporté la preuve que nos affirmations étaient basées sur des faits, l'affaire a été classée sans suite pour infraction insuffisamment caractérisée.

Parallèlement, l'éleveur a également porté plainte contre l'AAPPMA au prétexte que nous avions réalisé des travaux d'entretien dans une de ses prairies sur le ruisseau du Mougau.

A ce titre nous avons écopé d'un rappel à la loi. Ces travaux étaient pourtant réalisés dans le cadre officiel du CTVMA dont nous assurons la maîtrise d'ouvrage et l'association avait obtenu deux ans plus tôt, l'autorisation verbale du propriétaire mais il est vrai que nous n'avions pas renouvelé la demande pour 2019.

Un projet qui remet en cause la reconquête de la qualité des eaux sur le bassin versant du lac du Drennec :

La réalisation de ce complexe agro-industriel constitue une prise de risque inconsidérée car elle condamne toute reconquête de la qualité des eaux. C'est un signal gravissime qui décrédibilise la politique de l'eau mise en œuvre à travers les SAGE. Des années d'actions laborieuses sous la conduite du syndicat de bassin sont menacées et nous naviguons là en pleine incohérence dès lors que dans le même temps l'Etat, conformément aux dispositions européennes, a l'obligation d'atteindre le bon état écologique de l'eau.

Efflorescences sur le lac du Drennec

Rappel : depuis 2012, le lac subit des périodes d'eutrophisation et d'apparitions de cyanobactéries. En 2019 (voir graphique ci-contre), nous en sommes encore sur cette tête de bassin à 20 mg/litres, soit à peine mieux que 40 km plus en aval au niveau de Pont Ar Bled ! (Les apports proviennent du Mougau (voir courbe ci-contre).

Une véritable politique de l'eau imposait la mise en place d'un périmètre de protection sur les 24 Km² du bassin versant en favorisant le maintien et l'installation d'exploitations agricoles développant un modèle de production respectueux de la qualité des eaux, des sols et des paysages. Le salut n'est pas en effet dans la concentration des exploitations agricoles de type industriel mais dans le maintien et l'aide à de nouvelles installations notamment agrobiologiques.

Certes, les dispositions en vigueur ne permettaient pas l'instauration d'un périmètre de protection au sens administratif du terme mais, si gouverner c'est prévoir, il y a eu manifestement un manque de volonté politique pour convaincre et mobiliser tous les partenaires pour concrétiser cette démarche qui, rappelons-le, a été menée avec succès sur d'autres sites en Europe (Munich), mais également à New York et récemment en Région Parisienne.

Finalement, c'est toute la collectivité et en premier lieu les consommateurs et les contribuables qui risquent de payer cet énorme loupé au prix fort !

Pour conclure, signalons qu'un rapport de manquement administratif a été dressé par la DDTM, en décembre 2019, à l'encontre de ce même éleveur pour travaux réalisés dans un cours d'eau, sans déclaration (avril 2019). Avec Eau et Rivières nous étudions ce dossier en vue des suites à donner.

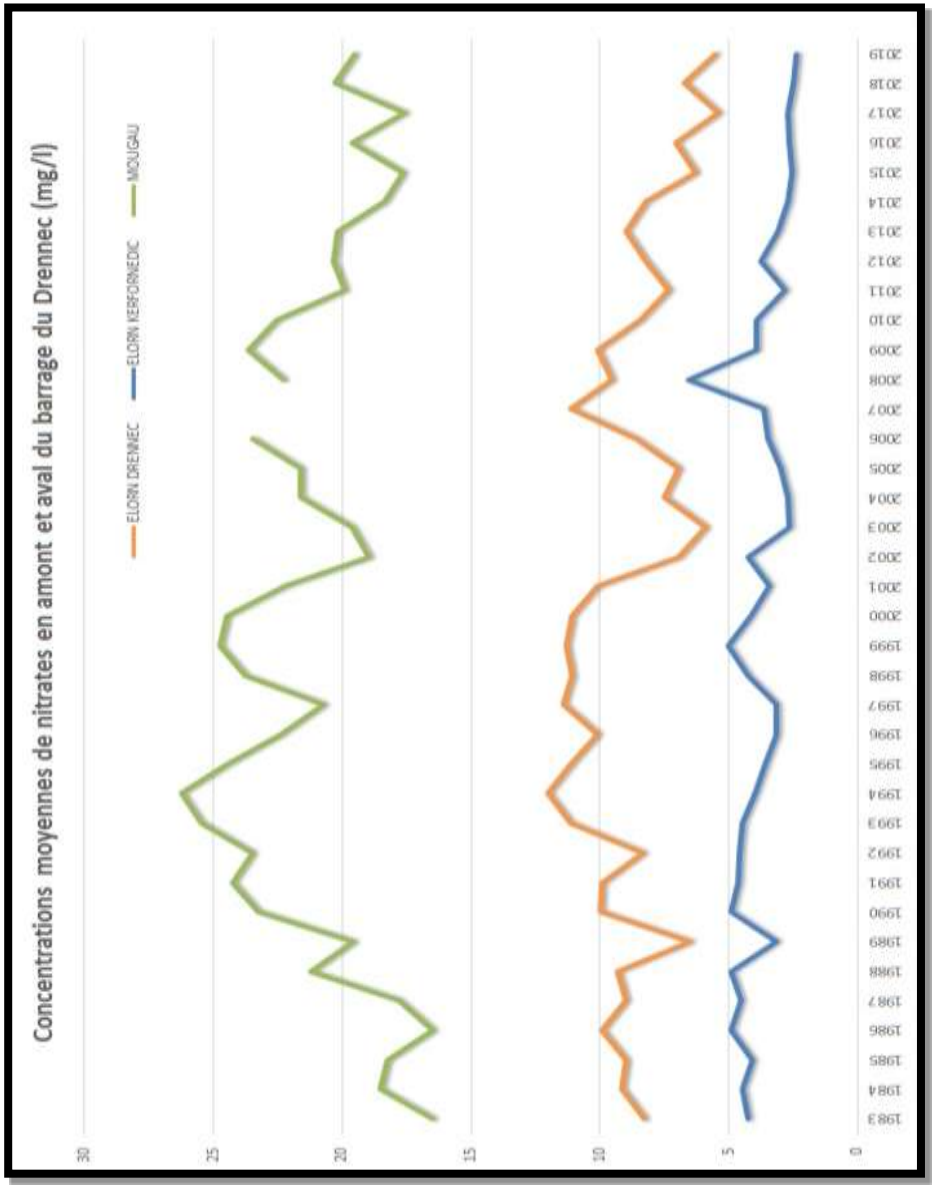

3 - PERIMETRE DE PROTECTION :

Par arrêté préfectoral du 19 août 2016, un périmètre de protection a été mis en place en amont de la station de Pont Ar Bled, ce dont l'association se réjouit. Ce périmètre concerne les particuliers, les industriels, et crée l'obligation pour les agriculteurs de refaire des talus sur les zones de pente (7 km au total), etc. Le transport de produits polluants sur la RD 712 est également règlementé... et c'est là que le bât blesse !

En effet, outre les norias de tonnes à lisier (convois de plus de 50 tonnes qui franchissent le pont de la ROCHE-MAURICE... parfois pilotés par des « gamins » de 16 ans !), tout un chacun peut observer en période de traitement des cultures, le ballet des pulvérisateurs bourrés de pesticides. Qu'une seule de ces cuves à roulettes soit percutée par un autre véhicule et c'est la catastrophe assurée pour la rivière sur des dizaines de kilomètres.

Quel intérêt de mettre en place un règlement visant à interdire le transport de marchandises potentiellement polluantes si les produits les plus dangereux peuvent circuler sans la moindre contrainte ?

En fait, ne sont concernés par cette interdiction que les transports de transit et non de livraison y compris les plus dangereux : lisiers, pesticides.

Il est donc permis de s'interroger sur la pertinence de tels arrêtés, dits de protection !

Enfin, la pertinence des limites des périmètres de protection interpelle également dès lors qu'en amont immédiat de ces limites, des installations potentiellement très polluantes à l'origine de pollutions graves - tant sur le Morbic que le Justiçou, affluents les plus proches de Pont Ar Bled - sont pratiquement hors de l'écran radar ? Voir la pollution du 29 décembre sur le Morbic : un lâcher de lisier pour éviter le débordement d'une fosse (sans commentaire). Pollution heureusement très atténuée du fait des débits hivernaux.

Imposer des cuves à fuel à double paroi chez les particuliers, imposer la construction de talus, etc. nous ne pouvons qu'approuver mais quelle logique, quelle cohérence, quelle efficacité, si les risques de pollutions les plus courants et les plus dangereux ne sont pas véritablement pris en compte ?

Enfin dans le cadre de l'extension de la station de pompage et de traitement des eaux de Pont Ar Bled, un groupe de travail a été mis en place par Eau du Ponant afin de prendre en compte les impératifs environnementaux et le cheminement le long des berges. L'état d'avancement du projet a été présenté le 27 mars. Un rendez-vous s'est également tenu sur le terrain le 31 janvier avec la responsable en charge du dossier afin de prendre en compte les zones de frayères situées dans le secteur qui devrait faire l'objet de travaux lourds, en vue de l'alimentation d'un bassin de sécurité de 35000 m^3 prévu à l'emplacement de l'ancienne usine de fabrication de parpaings.

Pollution du Morbic

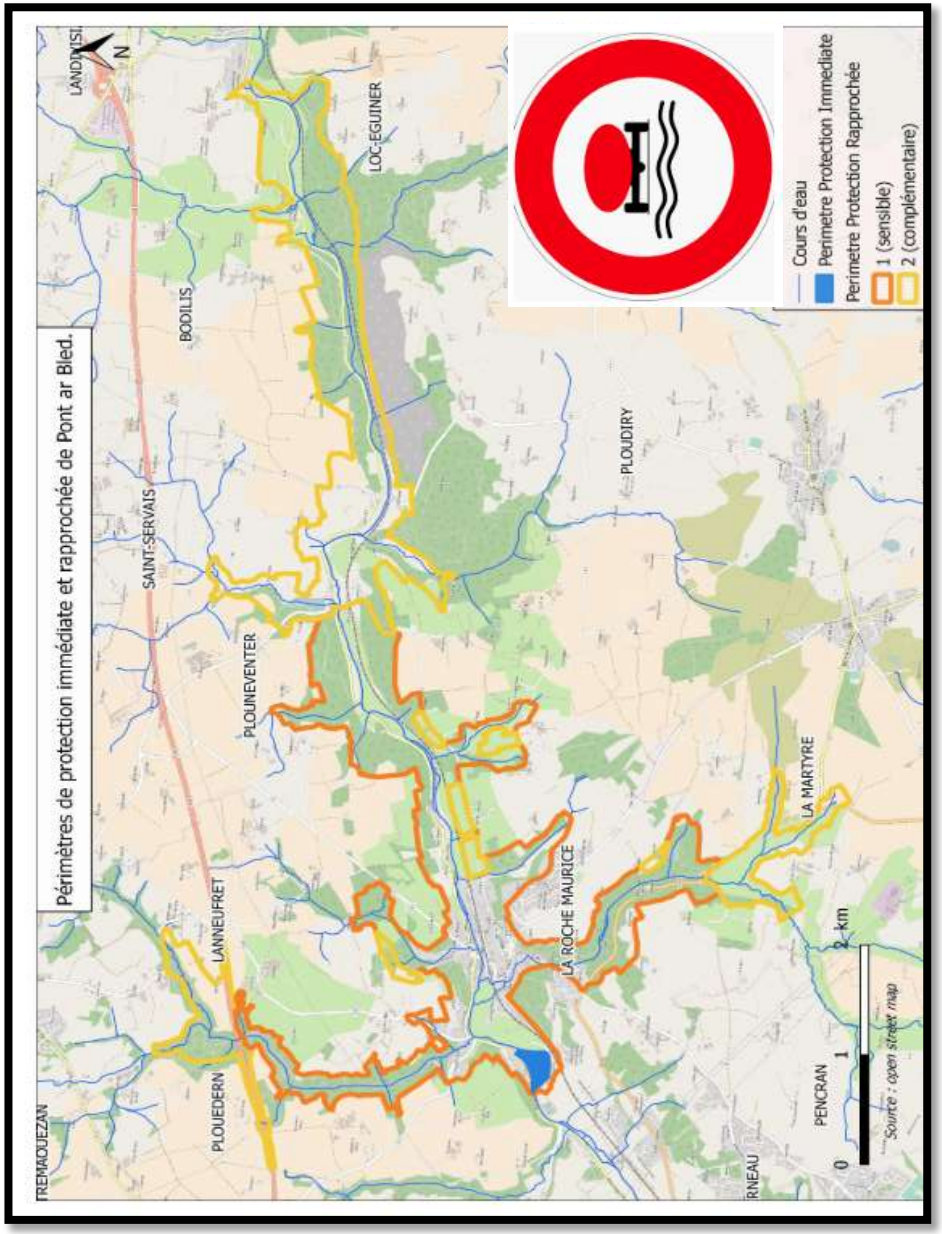

4 - L'ARTIFICIALISATION DU TERRITOIRE

Rappel : *en France l'équivalent de la surface d'un département disparaît tous les 7 ans sous le bitume et le béton. Une telle évolution devrait faire frémir car notre région est au hit-parade de l'artificialisation et bien entendu le BV de l'Elorn ne fait pas exception à la règle.*

A titre d'exemple, voir la zone du Vern à Landivisiau – laiterie, usine à gaz… Dans le même temps, chacun peut observer que de nombreux bâtiments sont inoccupés et, à ce titre, nous le signalons depuis quelques années - un état des lieux ne serait pas inutile afin de valoriser au mieux ces espaces artificialisés et non de poursuivre dans la voie du gaspillage.

Un point de satisfaction pour l'association : la transmission d'une instruction du gouvernement en date du 29 juillet 2019 relative à l'engagement de l'Etat en faveur d'une gestion économe de l'espace, transmise pour attribution aux préfets et directions régionales de l'environnement

En résumé, il s'agit d'un appel au renforcement de la mobilisation de l'Etat pour porter les enjeux contre l'artificialisation croissante des sols en faisant appliquer les dernières mesures législatives prises pour mobiliser les acteurs locaux.

Le principe étant : « 0 artificialisation nette à court terme »

L'AAPPMA avait bien perçu cette lourde problématique en alertant les acteurs locaux depuis plus d'une décennie, notamment dans le cadre des travaux de la CLE Elorn. Dès lors que les plus hautes autorités de L'Etat annoncent vouloir prendre le dossier en main, la situation va peut-être, enfin, être prise au sérieux localement, d'autant que le sujet défraye de plus en plus souvent la chronique. Voir récemment une enquête de fond dans les pages du Télégramme.

Reste à savoir si ces recommandations des plus hautes autorités de l'Etat vont être suivies d'effet et prises en compte par les acteurs locaux.

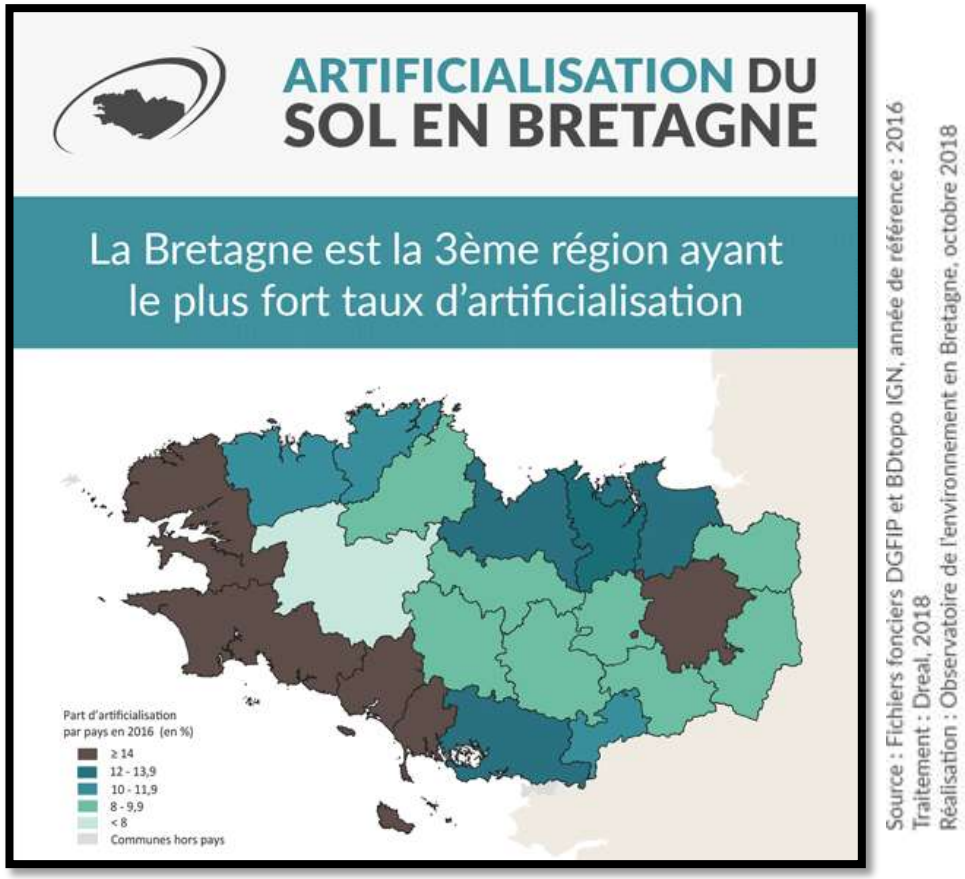

5 - ENTRETIEN ET AMENAGEMENTS

Les opérations réalisées sur l'Elorn et ses affluents ont porté sur un linéaire de 18 844 mètres

Pour atteindre les objectifs du programme 2O19, outre la convention passée avec la Maison de la Rivière pour des interventions saisonnières, l'association a recruté sur ses fonds propres un apprenti en alternance pour une durée de deux ans (formation BTS-GPN).

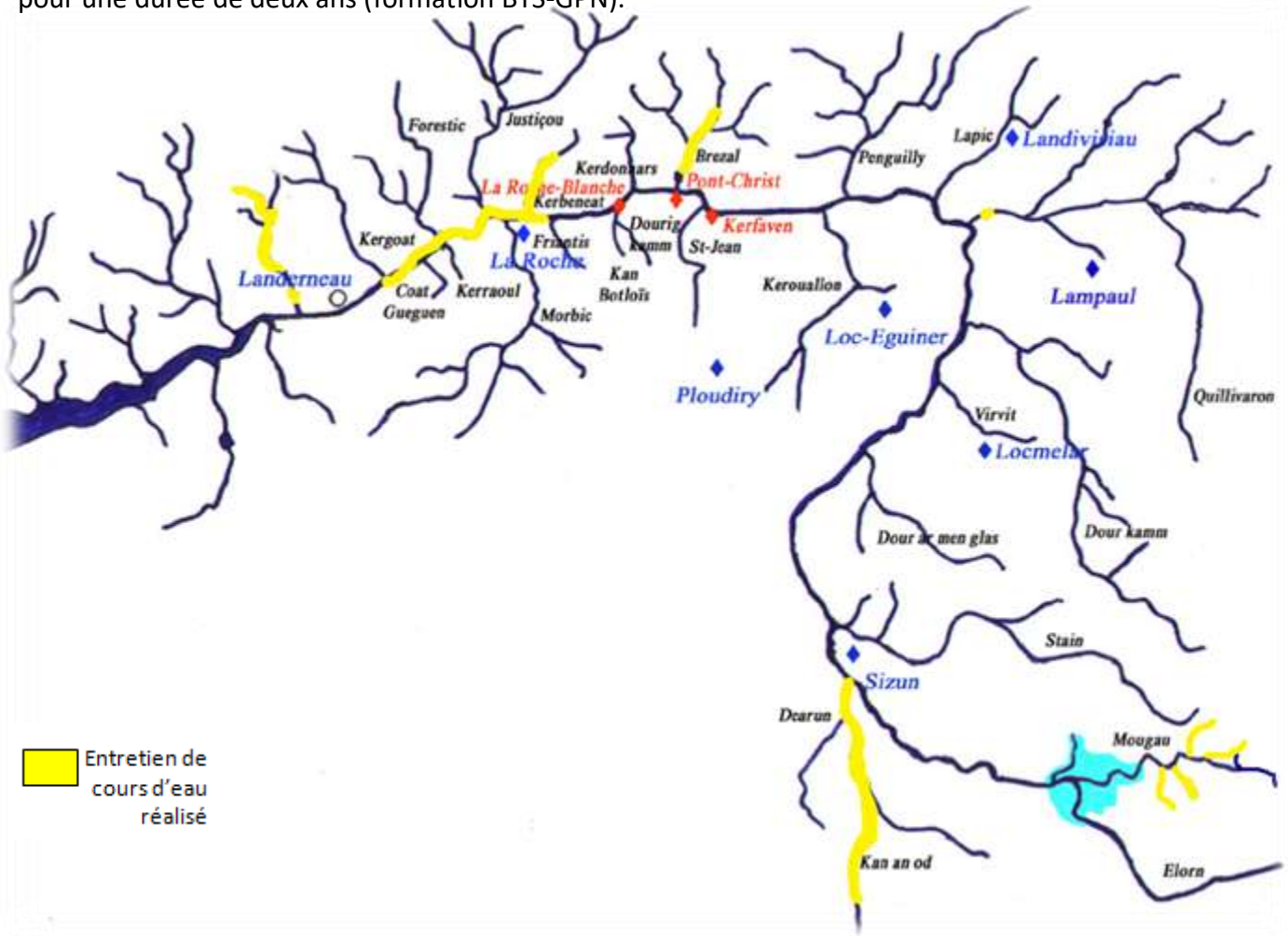

5.1 Chantiers bénévoles :

Chantiers du mardi :

Organisés sous la conduite d'Yvon Abalain, ces chantiers ont été relativement bien suivis tout au long de la saison et ne se sont pas limités à l'entretien de la végétation rivulaire et à l'enlèvement de certains embâcles. Ils ont permis de mener des travaux de diversification du milieu / pose de rochers (grâce au tire-fort thermique acheté en 2018), renforcement des berges, amélioration des parcours de pêche, dispositifs de protection pour limiter la prédation du grand cormoran, etc.

A noter plusieurs interventions sur le site de la trappe de Kerhamon pour assurer la préparation du chantier de remplacement des grilles, une importante opération qui a été réalisée par l'entreprise Hartereau de Landerneau, ainsi que divers chantiers d'entretien des abords de la station de comptage qui vont se poursuivre tout au long de 2020. (voir également chapitre N° 8 trappe de comptage).

Chantier chasseurs de Sizun :

Comme chaque année, en compensation de la mise à disposition de nos propriétés en fond de vallée de l'Elorn à la société de chasse de Sizun, le traditionnel chantier commun a été organisé le 2 mars. Une vingtaine de volontaires ont remis en état un parcours de 500 mètres sur le Déarun.

Grand chantier du 22 juin :

Trente bénévoles se sont mobilisés dans le parc de Kerhamon et sur la « vieille rivière » dans le cadre d'une opération organisée conjointement avec Eau et Rivières de Bretagne à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'association

Chantiers automnaux et hivernaux :

La participation est en baisse avec vingt cinq bénévoles assidus (35 à 4O il y a quelques années) qui ont œuvré tout au long de l'automne et de l'hiver :

- Le samedi matin dans le secteur de Landivisiau sous la conduite de Gérard Sponnagel et Gilles Le Bihan sur le ruisseau de Brézal, tributaire de l'étang, ainsi que sur le Quillivaron.

- Le dimanche matin l'équipe de Roland Coat et d'Alain Dolou est intervenue dans le secteur de Pont Ar Bled, tant en aval qu'en amont de la station de pompage

Chantiers automnaux et hivernaux (suite) :

Comme en 2018, une matinée de collecte de déchets plastiques a été organisée le dimanche 29 décembre le long de la D 712 dans le secteur de Pont ar bled, opération organisée en catastrophe, par suite d'un « ensemencement » des bas-côtés de la route, depuis le bas bourg de la Roche-Maurice jusqu'à la déchetterie de St-Eloy (sans commentaire). Pour plus de précisions voir notre site internet.

La quantité de déchets ramassés est révélatrice de l'incivisme de certains d'automobilistes. Il s'agit là d'une atteinte majeure à l'environnement. En cas de flagrant délit, il serait temps de sanctionner car dans une société civilisée il n'y a pas deux sortes de citoyens : ceux qui jettent leurs déchets et ceux qui doivent passer leur temps à les ramasser !

Une journée de collecte des déchets, mobilisant plusieurs écoles du département, a également été organisée, le 12 septembre, par le Conseil Départemental sur les routes environnant le bourg de Sizun. Le PC de l'opération était implanté à la Maison de la Rivière.

Cette dégradation est d'autant plus pernicieuse que ces plastiques, broyés à chaque passage par les engins d'entretien du service des routes, produisant ainsi des milliers de confettis non bio-dégradables se retrouvent mêlés à la végétation, à la terre, polluées pour plusieurs décennies, voir ingurgités par les oiseaux et... les poissons !

Rappelons que chaque année les rivières déversent 4 millions de tonnes de déchets plastiques dans les océans.

Chantiers automnaux et hivernaux (suite) :

A l'occasion de l'assemblée générale 2019, le président a lancé une nouvelle fois un appel aux pêcheurs volontaires en s'étonnant de la baisse de la mobilisation sur les chantiers, alors que la réduction sur le prix du permis peut désormais atteindre 70 euros pour 7 ½ journées de travail, soit près de 50 % de réduction.

La conclusion après 4 années est sans appel : le nombre de volontaires n'augmente pas, bien au contraire ! De plus, ce sont toujours les mêmes bénévoles qui sont présents sur les chantiers. L'association regrette cette mobilisation insuffisante car l'ouvrage ne manque pas et les parcours de pêche, au-delà des actions réalisées dans le cadre du CTVMA, seraient en meilleur état si les adhérents s'engageaient davantage.

AAPPMA ELORN – Saison :

TICKET NETTOYAGE (Réduction sur la carte de pêche de 40 € contre 4 demi-journées de nettoyage jusqu'à 70€ pour 7 demi-journées)

☐ 40€ ☐ 50€ ☐ 60€ ☐ 70€

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

C.P. : ..... VILLE : .....

FAIT A : Le

Pour Le Président,
Le responsable du chantier (Nom et signature)

Exemple ticket de réduction

Rappel : Le permis de l'AAPPMA de L'ELORN est le moins cher du département, dès lors que l'on participe à la vie de l'association. Les dirigeants de l'AAPPMA pensaient que cette réduction en réponse aux adhérents qui se plaignaient du montant de la carte de pêche aurait permis d'attirer plus de volontaires sur les chantiers ...

A titre d'information le syndicat de bassin de l'Elorn s'est engagé dans le projet européen « *Preventing Plastic Pollution* » dont l'objectif est de chercher à comprendre et à réduire les impacts de la pollution plastique dans le milieu marin en travaillant à l'échelle des bassins versants. Sept sites pilotes sont retenus des deux côtés de la Manche.

L'Elorn va donc bénéficier de campagnes de ramassage des déchets, des sources à l'estuaire, pendant trois ans. En outre, plusieurs buses de sorties d'eau pluviales seront équipées de filets de rétention dans les principales villes qui bordent la rivière : Landerneau, Landivisiau, Sizun. Un programme conséquent financé via le FEDER à hauteur de 320.000 euros.

Pour plus de renseignements voir site : **www.syndicat-bassin-elorn.fr**

5.2 Le GEMAPI :

A l'occasion de l'assemblée générale 2019, le secrétaire de l'association est intervenu sur la réorganisation administrative qui, depuis le 1er janvier 2018, a donné naissance au GEMAPI qui confie désormais l'entretien, la restauration des cours d'eau et des ouvrages contre les crues aux communes et communautés de communes, lesquelles ont par ailleurs la possibilité de créer sur leur territoire une taxe facultative.

Le syndicat de bassin de l'Elorn était, depuis des décennies, le partenaire majeur de l'AAPPMA. Il conviendra donc que l'association trouve sa place au sein de cette nouvelle réorganisation, notamment auprès des communautés de communes de Landerneau et de Landivisiau.

Le secrétaire a pris des contacts en 2019 et préparé des documents afin d'approfondir la réflexion avec l'ensemble des partenaires en 2020 (voir tableau des réunions). L'objectif est de trouver des moyens financiers à la hauteur des enjeux. En effet, les moyens alloués à l'entretien de notre rivière sont loin d'être à la hauteur et force est de constater que dans le contexte actuel de restriction de crédits, depuis plusieurs années, nous sommes devenus la variable d'ajustement.

Après avoir compté 9 salariés - emplois jeunes compris - l'équipe, jusqu'au mois d'octobre 2019, ne comptait plus que deux techniciens qui assurent par ailleurs bien d'autres missions.

Eu égard aux enjeux, entre autre le risque inondation, comment admettre que l'on puisse mener une telle mission avec des moyens aussi limités ? A titre de comparaison que l'on songe au nombre d'agents employés dans les villes pour l'entretien des espaces verts.

Au final, l'association s'interroge quant à savoir si les chamboulements en cours, dans le cadre du GEMAPI, sont de nature à améliorer la situation à l'avenir. Dès lors que la notion de bassin versant n'est plus la dimension territoriale prise en compte pour gérer les rivières, elle doute de l'efficacité de cette nouvelle approche politico-administrative qui risque surtout d'exacerber les considérations politiciennes au détriment de l'efficacité de terrain alors même que l'organisation en syndicat de bassin transcendait les clivages politiques.

Grand chantier du 22 juin

6 - MAITRISE DU FONCIER :

L'AAPPMA est propriétaire d'environ 15 kilomètres de rives, soit plus d'une centaine de parcelles, réparties depuis les sources jusqu'à Landerneau pour une superficie d'environ 40 hectares (y compris les propriétés de la Fédération - secteur de Kerhamon).

Pour la troisième année consécutive, l'entretien des parcelles les plus étendues - secteur de Pont-Christ, parc de Kerhamon, amont du Pontic - a été assuré par l'association gestionnaire des espaces naturels de Langazel (Trémaouezan).

Cet entretien par gyrobroyage est reconduit deux fois par an en juin et en août, afin de maintenir ces prairies en état. Plusieurs autres parcelles sont entretenues par pâturage, dans le secteur de Sizun dans le cadre d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire à vocation pastorale) signée avec un éleveur de moutons.

Dans le secteur amont de Sizun, 2 hectares ½ de parcelles enrésinées (épicéas de Sitka) ont été exploités en fin d'année 2019. Une opération de plantations de feuillus est programmée le 7 mars 2020, avec l'appui de l'association de chasse communale.

Certaines prairies acquises depuis plus de vingt ans se sont naturellement transformées en taillis de chênes, hêtres, frênes, etc. pour évoluer à terme vers un stade forestier.

6.1 Trame Verte et Bleue

Cette politique pionnière de maîtrise du foncier que nous avions engagée dès les années 1970 s'inscrit à présent « naturellement » dans la démarche « Trame verte et bleue ».

La Maison de la Rivière a présenté un dossier européen (Fonds FEADER) qui a reçu un avis favorable de la Région, fin 2019. Sa mise en œuvre sur la période 2020-2022 va permettre de mener de multiples actions sur les parcelles de l'association en faveur de la faune et de la flore mais également pour favoriser les boisements en feuillus...

Pont Christ, printemps 2020

6.2 Restaurer et préserver les paysages de la vallée de l'Elorn :

L'association a travaillé durant le dernier trimestre 2019 sur un projet visant à promouvoir une charte d'itinéraire à partir des départementales D 712 et D 30 (Landerneau-Landivisiau-Sizun), afin de valoriser et de mieux gérer les paysages de la vallée. Ce document intitulé « restaurer et préserver les paysages de la vallée de l'Elorn. Les D 712 et D 30 axes routiers vitrines – Plaidoyer pour une charte d'itinéraire » sera destiné aux élus et aux organismes ayant en charge la gestion des paysages. Il a également pour objectif de sensibiliser les riverains.

RESTAURER ET PRÉSERVER
LES PAYSAGES DE LA VALLÉE DE L'ÉLORN

RD 712 et RD 30, axes routiers-vitrines
de LANDERNEAU à LANDIVISIAU et SIZUN

Plaidoyer pour une charte d'itinéraire

2020

DIRECTION LANDERNEAU-LANDIVISIAU
FICHE N° 1

7 - CONTINUITE ECOLOGIQUE :

Dans le cadre du CTVMA 1O petits ouvrages ont été aménagés sur des affluents de l'ELORN (voir carte ci-jointe).

***Rappel** : La richesse salmonicole de l'Elorn, dépend pour une part importante du bon état et de l'accessibilité du réseau hydrographique, tout particulièrement du petit chevelu, c'est à dire du moindre ru, qui outre les affluents principaux, développe un linéaire de plusieurs dizaines de kms de cours d'eau qui sont autant de zones de frayères potentielles, d'ou l'importance de ces aménagements.*

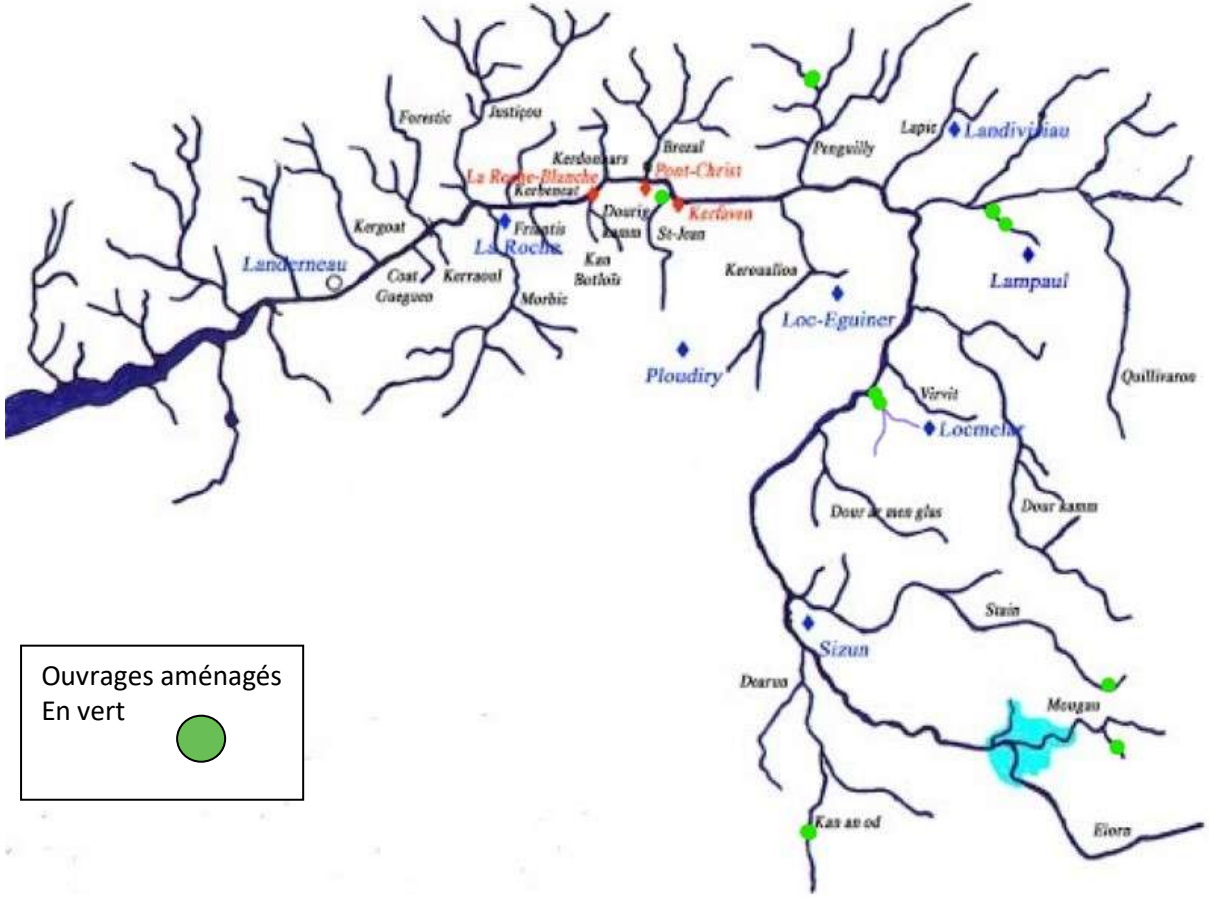

Ouvrages aménagés
En vert

AVANT

APRES

8 -TRAPPE DE COMPTAGE – PARC DE KERHAMON :

La partie technique de la station de comptage, a été remise en état avec l'installation de nouvelles grilles au niveau du barrage de guidage.

***Rappel** : La station de comptage de Kerhamon est située sur le parcours du futur sentier de randonnée, la Forest-Landerneau/La Roche Maurice qui devrait voir le jour en 2021. Ce sentier devrait emprunter le parcours qui s'étend du quartier de la filature (Landerneau) à Kerhamon (Plouédern) ainsi que le parc G. HUET jusqu'au FORESTIC, propriété de la fédération départementale des AAPPMA sur près de 6 hectares*

L'abattage de l'allée de peupliers a été finalisé courant 2019 pour un coût non négligeable 9300 euros. La communauté des pêcheurs a donc largement rempli son contrat en faveur de ce projet de randonnée, tant en termes d'investissements que de propositions (voir notre rapport « propositions pour un circuit de randonnée » déposé en 2017). L'association rappelle qu'elle réserve la partie amont de ce parcours, c'est à dire le parc Georges Huet à la seule randonnée pédestre, eu égard à la sensibilité environnementale de cette zone humide.

Ce sentier de randonnée, de plus de 10 km en fonds de vallée de l'Elorn, traversera, outre une zone urbanisée, des anciens sites industriels qui ont marqué l'histoire de région, des milieux naturels d'une grande diversité (estuaire, zones boisées, zones humides) … et constituera une véritable coulée verte à la périphérie de la quatrième agglomération du département. Un très beau projet au plan social et environnemental que la fédération départementale des AAPPMA et l'AAPPMA de l'Elorn

espèrent mettre en œuvre avec les collectivités concernées ; la communauté de communes de Landerneau-Daoulas, les communes de Plouédern et de la Roche-Maurice en réalisant un parcours vitrine exemplaire.

Nouvelles grilles, Kerhamon

9 - BILAN DE LA SAISON DE PECHE :

Comme en 2018, après un hiver peu pluvieux, les débits 2O19 ont été relativement faibles dès le début de printemps faisant craindre un étiage estival très sévère. Le pire a été évité fort heureusement sur la partie nord-ouest de la Basse Bretagne, grâce aux précipitations faibles mais assez régulières qui ont débuté fin juillet..

De plus, le lac du Drennec bien rempli, a assuré son rôle de soutien d'étiage, très apprécié des poissons et des pêcheurs. Un plus indéniable pour la qualité de la pêche. L'association craint cependant les conséquences du dérèglement climatique dans les années à venir ; crues de plus en plus fréquentes et fortes et à l'inverse des périodes d'étiages de plus en plus prononcées.

Action de pêche, parcours mouche du Quinquis

9.1 Saumon :

Le système vidéo-comptage de Kerhamon a enregistré le passage de 514 saumons, (échappement non compris) dont 76 marqués (issus de la production de smolts du Quinquis) soit au total environ 500 poissons.

Rappel ; *La fédération départementale, propriètaire de la station et du site, soustraite les opérations de contrôle du vidéo-comptage à un bureau d'études (SCEA DARTIGUELONGUE - services et conseils en environnement Aquatique, basé à Toulouse). Sa mission consiste à assurer la relecture des fichiers numériques, à dépouiller les données, à analyser et élaborer un rapport annuel, validé par un conseil scientifique.*

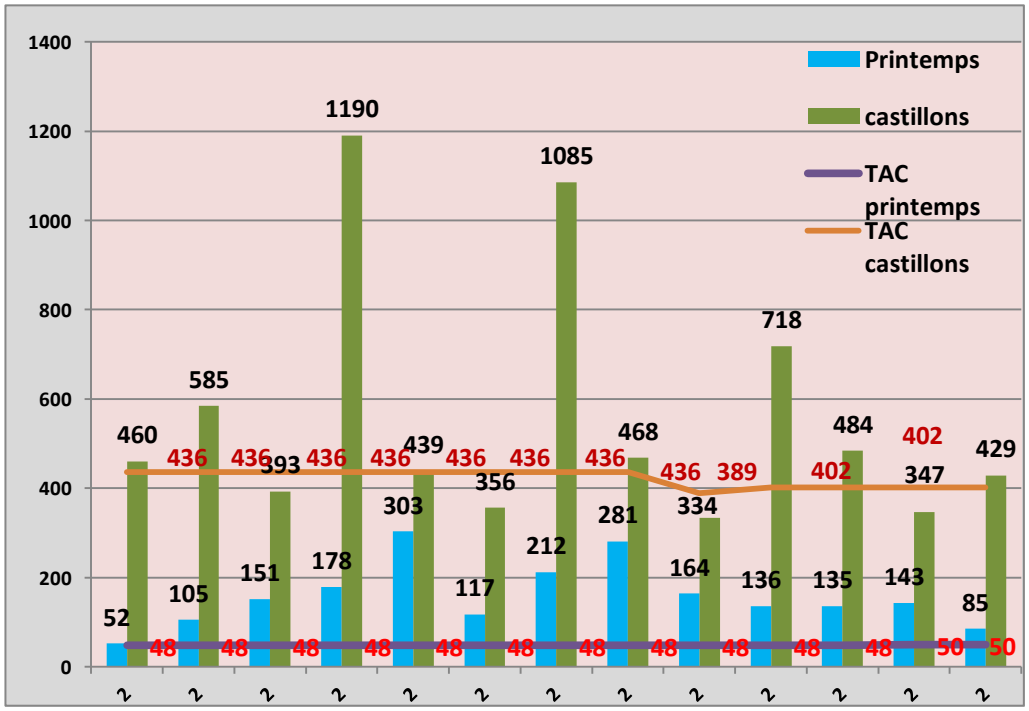

TAC : totaux autorisés de captures

9.1 Saumon (suite) :

Cette migration 2019 était constituée de 85 saumons de plusieurs hivers de mer (saumons de printemps + de 67 cm) et de 429 castillons.

Pour la première fois depuis plusieurs années, la population saumons de printemps se situe donc en deçà de la fourchette 150/ 200

Au final castillons compris près de 500 géniteurs - largement en deçà de la moyenne 2007-2019 - restaient néanmoins potentiellement disponibles pour la reproduction après prélèvement par pêche à la ligne et prise en compte de l'échappement.

Hélas, comme à l'automne 2018, mais en moins grand nombre cependant, plusieurs poissons ont été retrouvés morts quelques semaines avant la reproduction. Pour la pisciculture du Quinquis un nombre suffisant de géniteurs à pu néanmoins être récupéré (soit une dizaine) afin de collecter près de 20 000 œufs pour assurer une production de I0 000 smolts en 2021.

Castillons, trappe de comptage de Kerhamon

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ
INRAE
CNICS Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés migrateurs

Titre : Bilan définitif des consommations des TAC pour le saumon atlantique (Salmo salar) par rivière en 2019

Le : 19/02/2020

Auteur : Adly KOUBAA, Guirec ANDRE

Remarques : *Toutes les déclarations de captures reçues sont prises en compte hormis les "Remis à l'eau" et les "Bécards"*

	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
COUESNON	0	1	0	1	10	20	8	0	40
GOUET	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LEFF	1	1	1	3	0	0	0	0	6
TRIEUX	2	5	8	5	0	0	8	3	31
JAUDY	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LEGUER	20	28	0	7	0	0	10	2	67
DOURON	0	0	2	4	7	1	0	0	14
QUEFFLEUTH	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PENZE	1	0	4	5	7	2	4	3	26
ABER ILDUT	0	0	0	3	3	0	0	0	6
ABER BENOIT	1	0	0	0	0	0	0	0	1
ABER WRACH	0	0	0	0	1	0	0	0	1
ELORN	0	6	6	2	2	1	0	1	18
MIGNONNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAMFROUT	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FAOU	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AULNE	5	5	1	0	0	1	1	0	13
Bretagne Nord	**30**	**46**	**22**	**30**	**30**	**25**	**31**	**9**	**223**

9.1 Saumon (suite) :

La diminution des populations de saumons atlantiques s'inscrit dans l'inquiétante tendance générale de l'érosion de la biodiversité observée partout, y compris sur les meilleures rivières des Iles Britanniques ou encore d'Amérique du Nord.

Le sujet a été développé au cours de la réunion annuelle d'information des pêcheurs de saumons, à la Roche Maurice, le 8 mars 2020. Cette réunion a permis de faire un nouveau point d'étape sur la démarche RENOSAUM conduite par les scientifiques de L'INRAE et qui devrait reconsidérer le mode de gestion en vigueur sur les cours d'eau Bretons, conformément aux recommandations internationales de L'OCSAN visant à prendre en compte non plus la notion d'exploitation mais de limite de conservation (LC)

Opérations de ponte, Pisciculture du Quinquis

9.2 Truite Fario :

La saison en rivière a été moyenne, un peu à l'image de 2018 avec cependant moins de captures de grosses truites.

La saison mouche a été également moyenne du fait de la baisse marquée des éclosions. Un phénomène préoccupant qui s'aggrave au fil des ans, confirmé par de nombreuses études scientifiques européennes, lié à la problématique pesticide.

9.3 Truite de mer :

46 poissons (non compris l'échappement) ont été dénombrés à Kerhamon (33 en 2017, 68 en 2016) L'Elorn est peu fréquenté par la truite de mer. Les rivières à truites de mer se situent surtout sur le versant de la Manche : la Flèche, le Guillec, L'Horn...

9.4 Lac du Drennec :

***RAPPEL** ; Après la pollution qui avait affecté la production d'arc en ciel à la pisciculture PEIMA du DRENNEC en 2018, en 2019 nous sommes repartis sur un programme de déversement de 4000 poissons.*

Le lac a connu une bonne fréquentation durant la saison et l'association a reçu de nombreux témoignages de satisfaction d'autant qu'un plus grand nombre de captures de truites fario ont été signalées et observées lors des contrôles.

.

C'est en 2019 que la nouvelle réglementation adoptée par les sociétaires a été mis en œuvre dans le cadre administratif Grand Lac Intérieur à savoir :

- Généralisation du NO KILL pour la truite fario,
- quota journalier : 3 arcs dont 1 seule de + de 50 cm,
- retour obligatoire du carnet de pêche.

Ces mesures ont été reconduites pour 2020 lors de la réunion GLI qui s'est tenue à Quimper le 7 novembre. A noter une disposition règlementaire supplémentaire ; l'obligation d'utiliser l'hameçon dit « circle Hook » afin de protéger au mieux les farios capturées par les pêcheurs au ver notamment.

Un nombre trop important de pêcheurs ne retourne pas leur carnet de captures. Une situation qu'il conviendra de corriger en 2020.

9.5 Etang de Brézal :

Le lot de pêche s'est enrichi en 2019 d'un nouveau parcours de qualité ; l'étang de Brézal, gracieusement amodié par son propriétaire Mr Gourlaouen.

200 kg d'arc en ciel y ont été déversés mais l'association a eu la grande satisfaction de constater que la truite fario y était encore bien présente dont de très beaux sujets avec un poisson record de 62 cm !

Il se confirme donc que les ruisseaux frayères amont fonctionnent et que la reproduction naturelle « alimente » l'étang en fario de souche.

Vue de l'étang de Brézal

10 - BRACONNAGE :

Une problématique lourde et récurrente qui concerne prioritairement la pêche saumon depuis plusieurs décennies et que l'association ne cesse de dénoncer (Voir rapport « le braconnage du saumon ; un fléau sur les rivières Bretonnes – août 2016)

L'association s'est mobilisée pour rechercher des gardes bénévoles. Deux candidats ont été retenus et assermentés en 2019. Ils ont suivi une formation initiale à Rennes, organisée en lien avec la fédération départementale puis en novembre dernier dans les locaux de la Maison de la Rivière. L'AAPPMA dispose donc de 5 gardes particuliers, deux salariés et trois bénévoles.

Une semaine après l'assermentation de nos gardes une action menée avec la brigade de gendarmerie de Landerneau a permis de réaliser un flagrant délit (saumon non bagué capturé un jour interdit), confirmant si besoin était de la réalité du braconnage et de la pertinence de la mise en œuvre d'une politique de gardiennage.

L'affaire, une fois n'est pas coutume a été jugée très rapidement, le braconnier a écopé d'une amende de 1 200 euros et de deux ans d'interdiction de pêche au plan national. Seconde bonne nouvelle le contrevenant a payé...ce qui n'était pas gagné d'avance. Reste à faire respecter l'interdiction de pêche ...ce qui ne sera pas simple avec le nouveau système de vente de carte par internet.

Si une véritable surveillance était exercée dans le domaine de la pêche au saumon, la systématisation de telles sanctions sur l'ensemble des rivières Bretonnes limiterait très rapidement l'ardeur de la plupart des braconniers.

VERS UNE VERITABLE POLITIQUE DE LUTTE ANTI BRACONNAGE ?

Fort heureusement et c'est une nouvelle encourageante, il apparaît que, dans ce domaine, l'horizon s'éclaircit du fait de la réorganisation administrative des services.

Depuis le 1er janvier 2020, l'Agence Française pour la Biodiversité (L'AFB ex-ONEMA) et l'ONCFS sont regroupés au sein du nouvel OFB (L'office Français de la Biodiversité).

Ce nouvel établissement public va compter 120 agents en Bretagne.

Pour démultiplier les synergies en faveur de la protection de la biodiversité, l'OFB et la Région Bretagne ont créé, fin 2019, l'Agence Bretonne de la Biodiversité (AFB), en partenariat avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les services de l'Etat.

La lutte contre le braconnage fait partie de la mission des agents qui seront en poste à Quimper : une équipe de 14 personnes, dont un bureau à Landivisiau ce qui devrait permettre de travailler de manière plus réactive et au plus près du terrain.

Cette nouvelle organisation devrait nous permettre d'agir plus efficacement dans le domaine de la lutte contre le braconnage et diverses atteintes à l'environnement, d'autant que la volonté d'intervenir en partenariat avec les gardes particuliers des AAPPMA semble désormais clairement affirmée. Une première réunion de concertation s'est tenue en présence des différentes administrations à la Maison de la Rivière début 2020.

11 - PREDATION DU GRAND CORMORAN :

Un sérieux sujet de préoccupation pour tous les gestionnaires des rivières de 1ère catégorie, tant il est permis de se demander comment la population de truites sauvages parvient à se maintenir, face à de multiples agressions dont les forts prélèvements opérés par ce super prédateur.

Le prélèvement opéré par le cormoran est en effet insupportable si l'on songe que 10 oiseaux, sur la base de 200 jours/an, prélèvent près de 5.000 poissons (truites, tacons, anguilles).

Il n'y a donc pas que les pollutions qui affectent nos populations de salmonidés. La prédation devient, quoiqu'en disent la plupart des ornithologues français, un problème de plus en plus important sur les rivières et plans d'eau de 1ère catégorie. Ce problème est largement sous-estimé. Contrairement aux hérons ou à la loutre, le cormoran est essentiellement piscivore, en outre, et c'est un point essentiel, jusqu'aux années 1980, ces oiseaux se cantonnaient en milieu marin. Aujourd'hui, ces oiseaux ont colonisé tous les cours d'eau, lacs et étangs à l'échelle européenne.

Un arrêté préfectoral autorisant le tir de régulation de 10 grands cormorans sur le lac du Drennec a été pris par le préfet, en date du 27 novembre pour la période 2019-2020.

L'association Bretagne Vivante a attaqué l'arrêté du Préfet et il est à craindre que les tirs ne soient pas reconduits pour la période 2020-2021.

Le président de l'AAPPMA a transmis une longue lettre à la présidente de l'association pour exposer ses arguments et l'état de la situation en précisant que nous réclamions depuis plusieurs années une étude pour évaluer précisément et objectiver l'impact de la prédation de cet oiseau sur les populations de salmonidés et d'anguilles de l'Elorn.

Des études de ce type ont été conduites dans plusieurs pays européens et le résultat est sans appel. Citons, à titre d'exemple, une étude Danoise de 2018 qui fait état d'un prélèvement de l'ordre de 40 % de la population de truites *fario*. Nos voisins d'outre-Manche, souvent exemplaires tant en ce qui concerne la protection des oiseaux que la gestion des rivières à salmonidés, s'inquiètent de plus en plus de l'impact de la prédation sur les populations de truites *fario*, saumons Atlantique et truites de mer.

Cormorans sur la tulipe (lac du Drennec)

12 - LES SUIVIS PISCICOLES

12.1 La trappe du Mougau :

Pour la 4ème année consécutive, grâce à la mobilisation des administrateurs et des salariés, la trappe a fonctionné quotidiennement durant près de 2 mois sur la période novembre-décembre.

En 2019 seuls 85 géniteurs ont été comptabilisés. Au vu des captures réalisées durant la saison sur lac, nous nous attendions à une migration beaucoup plus conséquente.

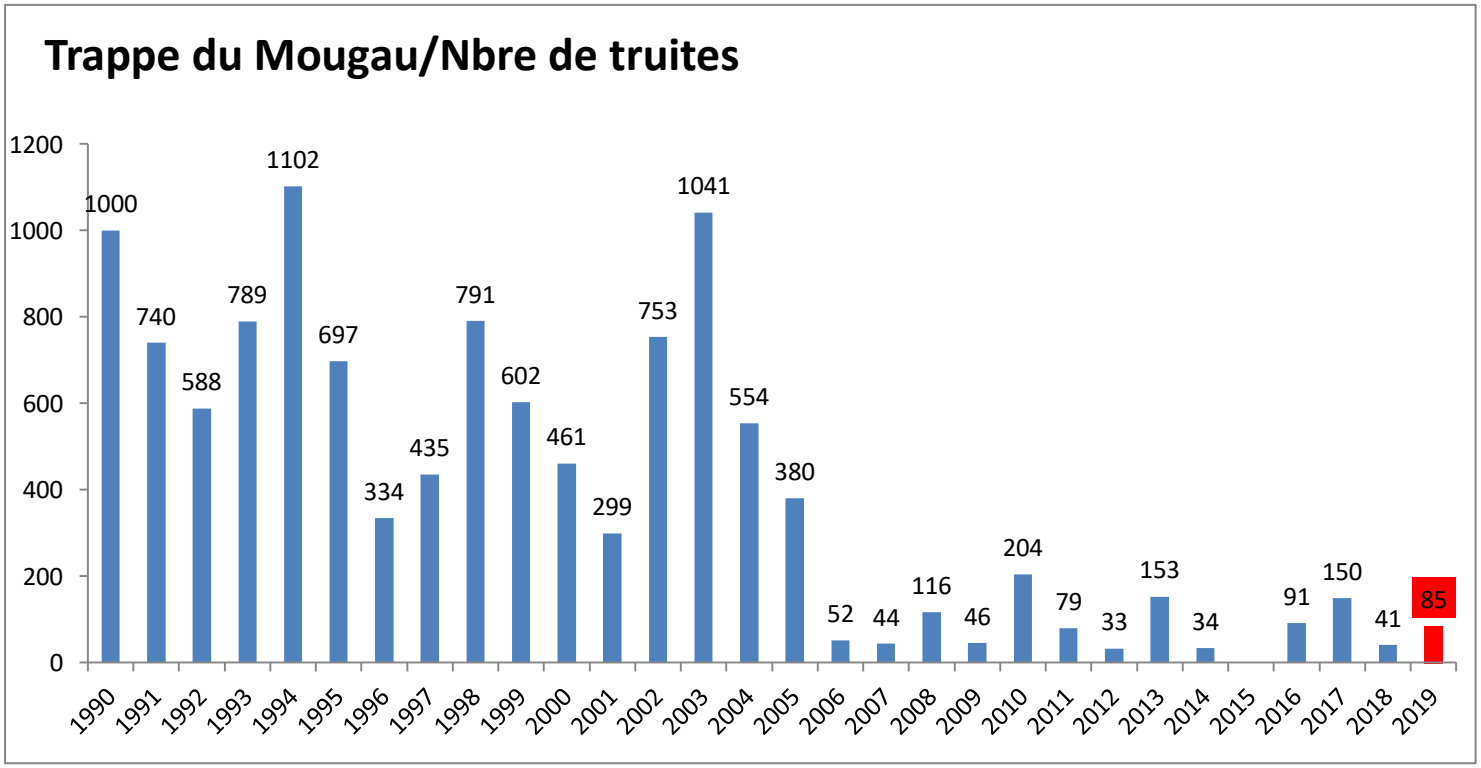

12.1 La trappe du Mougau (suite) :

Déception heureusement vite dissipée. En effet, il s'est confirmé que l'échappement avait été encore plus important qu'en 2018, ceci pour deux raisons :

- l'état de crues quasi permanentes durant toute la période de montaison, en novembre et décembre, a permis à de nombreux poissons de sauter par-dessus les grilles,

- le fait qu'un barreau de la grille amont de la trappe présentait un gros écartement permettait le passage des poissons, un défaut que nous avons découvert trop tardivement.

Un fort pourcentage de géniteurs a donc franchi la trappe sans être dénombré. Cet échappement a été confirmé sur les zones de frayères amont. En effet, à plusieurs reprises lors d'inspections de terrain, nous avons observé plusieurs dizaines de géniteurs sur les gravières, non seulement sur le ruisseau du Mougau mais également sur le ru de St-Cadou où nous avons relevé un nombre de creusements record depuis plusieurs années.

Ce chiffre de 85 poissons est donc à multiplier par 3, voire 4, pour le seul ruisseau du MOUGAU, ce qui confirme une amélioration certaine de l'état de la population de truites autochtones du lac. Une très bonne nouvelle qui confirme également que les mesures prises commencent à porter leur fruit, en premier lieu l'obligation de remettre les *fario* à l'eau. L'effort des pêcheurs n'a donc pas été vain.

Des marges de progrès existent encore, notamment en améliorant la morphologie des cours d'eau amont par la remise en état des secteurs dégradés et la systématisation de l'installation des pompes à museaux pour éviter les abreuvements directs de bovins.

Par ailleurs, nous poursuivons les suivis en faveur d'une meilleure connaissance des populations de truites *fario*. Ainsi une étude génétique a été engagée par l'université de Brest. 35 poissons (0+ jusqu'à 48 cm) ont été analysés lors d'une opération réalisée le 7 décembre. Objectif : vérifier si la truite souche Drennec présente des caractéristiques particulières.

Enfin, une stagiaire de l'IUT de Brest a réalisé la cartographie d'habitat du ruisseau du Mougau, l'objectif étant d'évaluer la capacité de production naturelle de ce ruisseau frayère qui alimente le lac.

L'amélioration de la qualité des eaux demeure cependant l'impératif N° 1 si l'on veut préserver la souche exceptionnelle de truites *fario* du lac et sur ce point les responsables de l'association sont extrêmement inquiets compte tenu du projet de « ferme usine » signalé précédemment qui favorisera la pression d'épandage des fertilisants alors que l'eutrophisation et, tout particulièrement, l'apparition périodiques de cyanobactéries sont déjà des réalités préoccupantes. Depuis deux ans, nous n'avons pas eu à déplorer d'épisodes aigus, mais le plan d'eau reste néanmoins d'une grande fragilité d'où l'impérieuse nécessité de le protéger. Il apparaît, hélas clairement, que l'on ne s'oriente pas dans cette direction au vu des projets en cours (méthaniseur, élevage de 400 bovins...)

12.2 Indices d'abondance juvéniles saumons :

Le faible nombre de frayères comptées en novembre et décembre 2018 - 138 creusements (ou nids), non compris les affluents, du jamais vu depuis le début des comptages - laissait présager une mauvaise reproduction.

Fort logiquement et comme nous l'avions prévu ce faible nombre de creusements s'est soldé par une faible production de juvéniles : voir les résultats de la campagne d'inventaires d'indices d'abondance réalisés les 30 et 31 août : la plus faible densité de juvéniles enregistrée depuis 2001.

Evolution des indices d'abondance 1998-2018

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne	9	21	15	25	32	40	40	35	77	70	59	72	96	131	105	66	80	125	31	53	51	**28**

(Nbre ind /5 mn)

12.3 Comptage de frayères :

Le comptage des frayères 2019 a été rendu impossible en novembre, décembre 2019, ainsi qu'en janvier 2020, du fait des débits liés à l'état des crues quasi permanentes.

Comme à l'automne 2018, un certain pourcentage de géniteurs a péri avant même la reproduction et les quelques observations faites entre deux crues sur les parties hautes des cours d'eau, sont préoccupantes.

La réponse sur la réalité de la reproduction 2019 sera connue avec les résultats de la campagne d'inventaires indice d'abondance (IA) en août prochain.

Saumons sur frayère, Amont Sizun

13 - OPERATIONS DE REPEUPLEMENT :

RAPPEL : Les opérations de repeuplement sont réservées aux plans d'eau classés en contexte perturbé. Elles sont déconseillées car impactantes sur les populations piscicoles de souche naturelle c'est à dire sur les rivières et les ruisseaux classés en contexte conforme où les cycles de vie des poissons s'accomplissent dans de bonnes conditions.

Arc en Ciel :

- -Lac du Drennec = 3720 poissons (2908 kg)
- -Etangs de Landivisiau = 100 poissons
- -Etang de Brézal = 200 kg

Saumon :

Smolts = 9000 lachés le 22 mars

Parrs = 1007 lachés le 15 février, 3300 lâchés le 15 octobre

Tableau récapitulatif des repeuplements

***Rappel** : lors de la mise en eau du barrage du Drennec (1982) la perte de production naturelle a été alors évaluée à 10 000 smolts/an du fait de l'ennoiement des zones de frayères et de l'absence de dispositif de franchissement. Depuis cette date une somme versée par le syndicat de bassin, correspondant à la production de 10 000 smolts permet le financement de la production réalisée sur le site de la pisciculture du Quinquis.*

14 - STAGES SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS

Les salariés de l'association ont accueilli et encadré :

- Un stagiaire du lycée de Suscinio en BTS-GPN en juin/juillet,
- Une stagiaire de l'IUT de Brest durant 2 mois qui nous a produit un remarquable travail qui s'est concrétisé par la réalisation de la cartographie d'habitats truite sur le ruisseau du Mougau,
- Deux personnes au titre des **TIG** (Travaux d'Intérêt Général) conformément à la convention passée avec la Direction de l'Administration Pénitentiaire ; 1 personne durant 1 semaine en Avril, 1 personne durant 2 semaines en Juillet.

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2018/2019

RAPPORT DE STAGE
Option : Génie de l'Environnement

Manon Le Lanquer

Cartographie d'habitats de la truite fario le long du Mougau et de deux de ses affluents

Lieu du stage : AAPPMA de l'Élorn
Maison de la Rivière Parc Naturel Régional d'Armorique
Moulin Vergraan
29450 Sizun

Pêche électrique UBO

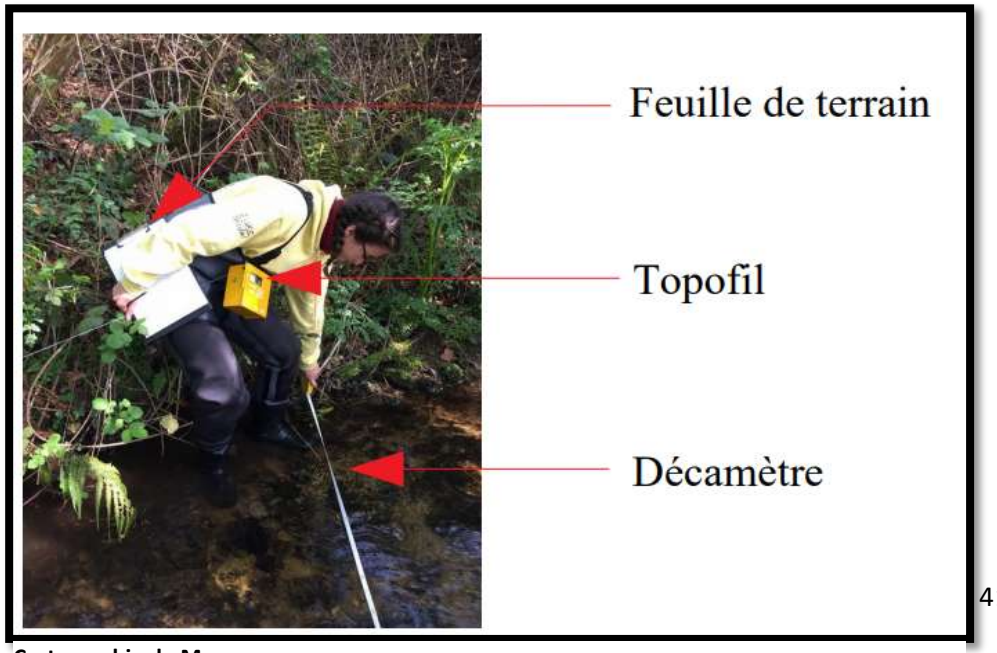

Cartographie du Mougau

15 - RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

SAGE ELORN participation à cinq réunions de la Commission Locale de l'Eau (voir tableau des réunions en annexe).

Rappel ; *Le SAGE ELORN arrive à son terme en 2021 et l'objectif 21 mg/L de nitrate en 2021, un moment envisageable, sera vraisemblablement difficile à atteindre, l'écart « résultat/objectif » devrait cependant être faible.*

Pour plus de précisions et de renseignements sur l'évolution de la qualité des eaux sur le bassin de l'Elorn consulter le site **www.syndicat-bassin-elorn.fr**

NATURA 2000 ELORN : Le comité de pilotage 2019 s'est tenue le 10 juillet à la Roche-Maurice.

Rappel *; le Site Natura 2000 Elorn s'étend du lac du Drennec jusqu'à la rade de Brest (soit environ 2300 hectares – 21 communes). Ce site NATURA a été désigné en 2007 par l'Union Européenne. L'intérêt écologique majeur de l'Elorn est lié à la qualité de la rivière qui permet le maintien de plusieurs espèces de poissons migrateurs, notamment le saumon Atlantique, ou des mammifères emblématiques comme la loutre. Pour plus de renseignements consulter le site du syndicat l'opérateur.*

SAGE BAS-LEON : avec Renaud Layadi, participation à 4 réunions de travail au sein de la CLE Bas-Léon, à Kernilis, Plabennec, Tréflez et Plouider, en vue de préparer le programme d'action 2020-2025 sur la Flèche.

L'important travail de préparation engagé par l'équipe de techniciens du syndicat de bassin du Bas-Léon, sous la présidence de Pierre Adam va entrer dans sa phase opérationnelle début 2020. L'AAPPMA sera amené à intervenir sur la partie supérieure du bassin versant.

CONSEIL DEPARTEMENTAL :

- le 23 janvier, réunion à Quimper avec les partenaires de l'éducation à l'environnement.
- le 12 septembre, participation à la collecte des déchets le long de la déviation de Sizun, qui a mobilisé près de 150 collégiens.

16 - RELATIONS INTER ASSOCIATIONS :

Fédération des AAPPMA et Bretagne Grands Migrateurs :

Rappel *: Une commission migrateurs a été mise en place au sein de la fédération départementale fin 2016. Elle regroupe les responsables des AAPPMA qui ont participé à plusieurs réunions de travail les 15 01, le 8.O7 et le 24 09 . Un rapport « vers une nouvelle gestion des rivières à saumons du Massif Armoricain ? » a été laborieusement rédigé et validé en décembre 2O18 à destination du COGEPOMI et des scientifiques de l'INRA qui travaille à la définition, à échéance 2O21 ou 2O22, d'une nouvelle gestion des populations de saumons dans le cadre de la démarche RENOSAUM prenant en compte les recommandations internationales de l'OCSAN, basées non plus sur le principe de l'exploitation mais de la conservation (LC = Limite de Conservation)*

Ce rapport a également servi de base de travail à une commission migrateur mis en place fin 2019 par l'association Eau et Rivières de Bretagne qui compte dans ses rangs plusieurs AAPPMA saumon des Côtes d'Armor et du Morbihan sur le Léguer, le Trieux, le Leff , l'Ellé.

A noter enfin l'initiative du président de l'AAPPMA de Daoulas qui a lancé et organisé une pétition en lien avec la commission migrateur pour alerter et dénoncer la problématique de la pêche au filet en rade de Brest et dans les estuaires des rivières tributaires.(Voir annexes)

Le Président, membre de l'association Bretagne Grands Migrateurs participe aux réunions de bureau qui se tiennent généralement à Rennes. Outre ces rendez vous statutaires le secrétaire et les salariés ont également suivi la journée technique organisée à Pont Scorff le 8 octobre sur le thème « raconter le saumon ; modéliser l'avenir »

Maison de la rivière : L'AAPPMA travaille étroitement avec l'association PRE (Pêche Rivière Environnement) gestionnaire de la Maison de la Rivière à savoir ; l'accueil et l'encadrement des jeunes pêcheurs et la mise en œuvre de l'important programme « trame verte et bleue » qui va occuper les 2 associations sur une période de 3 années.

Eau et Rivières de Bretagne : outre les actions menées en commun, notamment concernant les dossiers pollution, le Président est intervenue lors de l'Assemblée générale 2019, « 50 ème anniversaire » le 27 avril à la Roche Maurice sur le thème : « Du saumon à l'Homme ; 50 ans d'actions sur l'Elorn. Pour quels résultats ? ». Pour prendre connaissance de son intervention voir site ERB

A noter enfin la participation du président, le 30 novembre, à la remise de la décoration de la médaille de la ville de Bannalec décernée à Youenn Landrein consacrant 45 années d'engagement au chevet des rivières. Président d'Eau et Rivières de Bretagne de 1988 à1995, président de l'AAPPMA de l'Aven Stez Goz durant plusieurs mandats il fut également Président de la Fédération départementale des AAPPMA du Finistère. De 1998 à 2008 Pour prendre connaissance de son discours à l'occasion de cette cérémonie voir le site ERB ;

17 - ANIMATIONS-COMMUNICATION SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Ecole de pêche : Compte tenu des obligations liées à l'encadrement des jeunes, notamment l'obligation d'être diplômé pour l'animation, l'AAPPMA a confié cette mission à la Maison de la Rivière qui emploie un guide pêche diplômé.

Comme chaque année, le secrétaire Gérard Sponnagel a assuré plusieurs animations à Landivisiau sur les étangs du Lapig et au Drennec , ainsi qu'à la pisciculture du Quinquis

Animations service Jeunesse Famille à Landivisiau : également organisées et menées par le secrétaire, 12 participants le jour de l'ouverture de la pêche sur les étangs du Lapig pour enfants et adultes. Le 10 avril 12 enfant de 9 à 11 ans, toujours sur les étangs du Lapig et enfin le 22 avril 12 enfants également de 9 à 11 ans pour une randonnée nature « découverte de l'Elorn » sur le thème du cycle de vie du saumon et de la découverte de la salmoniculture du Quinquis.

Dans le cadre de la journée internationale du saumon organisation d'une journée portes ouvertes à la station de Kerhamon, le 15 décembre.

Dans un souci de communication et de transparence l'AAPPMA s'attache à informer ses adhérents et partenaires en produisant régulièrement le chapitre actus sur le site internet qui a été suivi par plus de 10 000 personnes ainsi qu'en publiant un rapport d'activité transmis à tous les partenaires et qui apparaît en version PDF sur le site.

Animations service jeunesse de la ville de Landivisiau

Grande Animation de ramassage des déchets en association avec le département

18 - REMERCIEMENTS :

- **Aux bénévoles ainsi qu'aux deux salariés :** soit au total près de 40 personnes, ceux qui travaillent sur le terrain mais également ceux qui ont en charge divers dossiers et qui participent à des réunions techniques avec différents partenaires. Remerciements particuliers à nos gardes bénévoles ; Jean Affret et Nicolas Kermarrec.

- **Au réseau associatif :** ERB, la Maison de la Rivière, Vivre dans les Monts d'Arrée, AE2D, la toute nouvelle association « Notre Jolie Mignonne » entre autre pour l'organisation et la mobilisation de 650 personnes le 30 juin à Commana « Non au projet de ferme usine ».

- **Au Syndicat de bassin de l'Elorn** : dans le cadre du programme CTMA (Contrat Territorial Milieu Aquatique) dont il assure la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le versement annuel pour la production des 10 000 smolts à la salmoniculture du Quinquis.

- **Au Conseil Départemental du Finistère :** pour sa contribution au titre de l'entretien des cours d'eau et son aide aux missions d'éducation à l'environnement.

- **Aux Communes de la vallée :** qui nous accordent une subvention. Voir compte rendu financier 2019 en annexe).

- **A La presse :** particulièrement le Télégramme et l'Ouest France. En démocratie, la première des libertés c'est la liberté de la presse !

- **Aux brigades de gendarmerie de la vallée** : Sizun, Landerneau, ST Pol de léon (pollution de la Flèche) et Landivisiau tant pour les affaires de braconnage que de pollutions et d'atteintes à l'environnement ainsi qu'aux gardes de l'ONCFS et de l'antenne de L'Unité Spéciale Migrateurs basée à Ploërmel.

19 - ANNEXES

- Tableau des réunions
- Coupures de presse 2019 (non exhaustives)
- Perspectives 2020
- Courriers, documents divers
- Bilan financier
- Glossaire

TABLEAU DES PRINCIPALES REUNIONS et RDV DIVERS 2019 (liste non exhaustive)

Cette liste des réunions et des interventions sur le terrain, ne couvre pas la totalité des actions que nous menons. Ainsi, outre l'entretien des cours d'eau, qui occupe une part importante du temps de travail des salariés, ceux-ci sont amenés à assurer d'autres missions :

- relations avec les riverains : autorisation, baux de pêche …
- maintenance quotidienne (week-end compris) de la pisciculture du Quinquis.
- maintenance quotidienne (week-end compris) de la station de comptage de Kerhamon
- surveillance et gardiennage de notre lot de pêche.
- Comptage des frayères, inventaires piscicoles (aout, octobre, décembre) Etc …

REUNIONS AAPPMA	Lieu	Représentants	Date
Réunions du bureau de l'AAPPMA	Sizun	Membres du bureau et du CA + DIRECTEUR	Tous les jeudis sauf fériés et Aout
Réunions conseil d'administration	Sizun	Membres du CA + DIRECTEUR	1ers jeudi du mois sauf Aout
Assemblée générale 2019	Sizun	Adhérents+partenaires+sympathisants (100 personnes)	1er Mars 2020
Réunion pêcheurs de saumons	La Roche Maurice	Yvon Abalain + Salariés Adhérents (30 personnes)	8 mars 2020
Fédération AAPPMA (Dossier GLI)	Quimper	Président + Alain Le Berre+Nicolas GROSZ	7/11/2019
Journée portes ouvertes kerhamon	Kerhamon	Paul Troël+Yvon Abalain	
AGE Fédération	Ergué Gabéric	Président + administrateurs	23/11/2019
Commission migrateurs	Rennes Le Favot Quimper	Président + Yvon Abalain	05/02 15/04 08/07 24/09 2019
Bretagne Grands Migrateurs	Rennes Pont Scorf Rennes	Président+secrétaire+Nicolas GROSZ	09/04 08/10 18/10 2019
REUNIONS COLLECTIVITES TERRITORIALES			
CLE ELORN	DAOULAS Pont Ar Bled Landivisiau Lampaul Guimillau Hanvec Hanvec	Président	14/02 27/03 09/09 29/03 24/04 11/07 11/05 27/11
SAGE BAS-LEON (Flèche)	Kernilis Plabennec Tréflez Plouider	Président + R.Lavadi	14/05 04/07 27/09 25/11
COPIL ELORN NATURA 2000	La Roche Maurice	Président	10/07
Chantier Lapig	Landivisiau	Secrétaire	10/09 24/10 07/11
GEMAPI	Landivisiau	Secrétaire	03/04 08/12
Conseil Départemental	Sizun	Président+N.Grosz	12/09
Dossier pollutions Dossier Tourmel	Brest Rennes Sizun Gendarmerie Sizun	Président +Secrétaire+N.Grosz	17/04 10/05 06/12 06/07 19/07 30/08
REUNIONS INTER			
Point Presse (Pêche au filet rade de Brest)	Daoulas	Président-ERB	24/01
Assemblée Général	La Roche Maurice	Président	27/04
Conférence de presse, manifestation	Landerneau	Président+ERB+BV+AE2D+VDLMD	27/06
Manifestation « Non à la ferme Usine »	Commana	650 Participants	30/06
ANIMATIONS SCOLAIRES			
Animations service jeunesse	Landivisiau	Secrétaire	09/03 10/04 22/04
DIVERS			
Inauguration sentier Elorn	Landerneau	Président	13/09
Contrôle pêche braconnage	Brigade Gendarmerie	Président	13/09
Animation Soirée publique cinémathèque de Bretagne	St Rivoal	Président	18/10

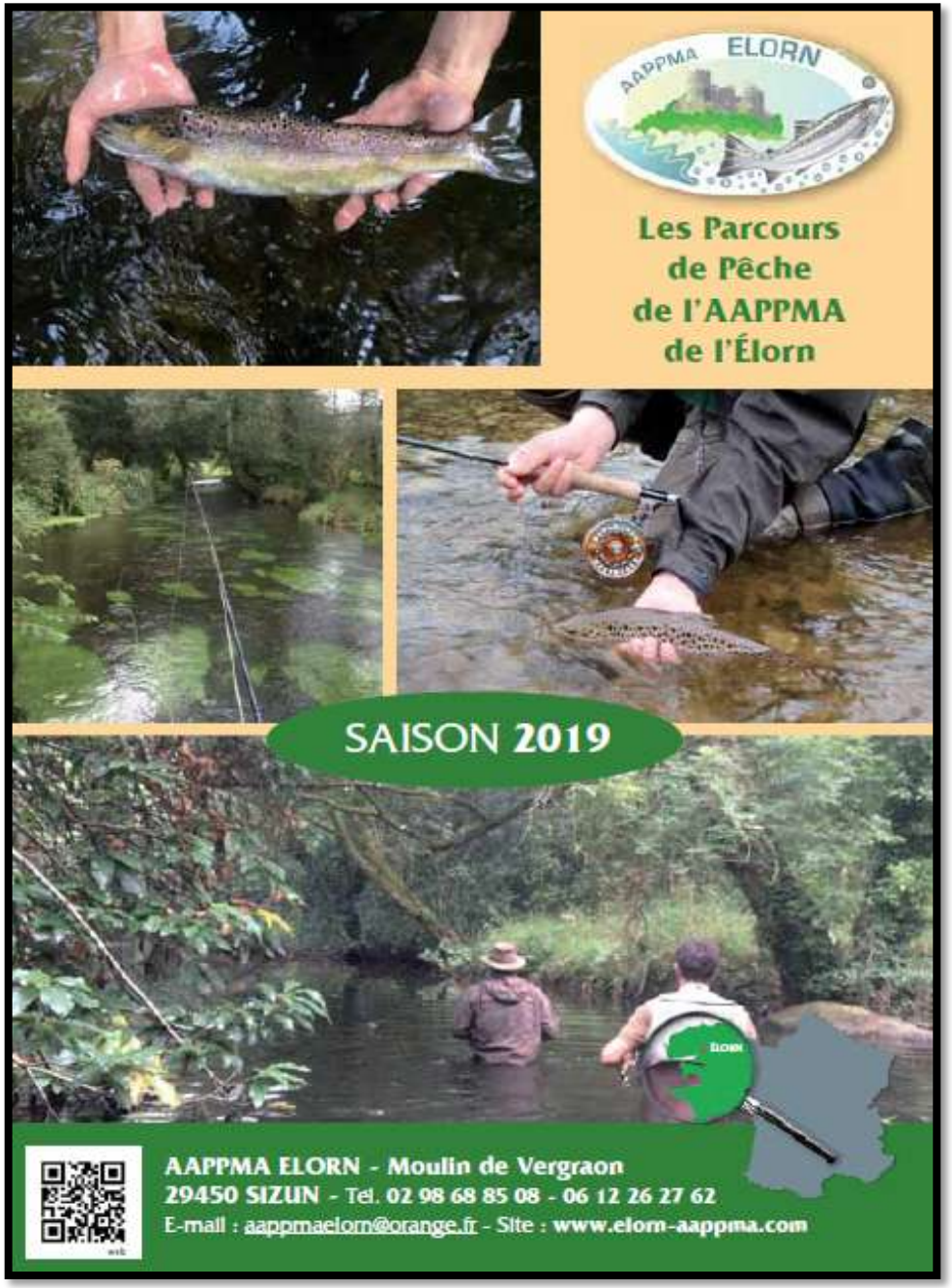
AAPPMA ELORN
Les Parcours
de Pêche
de l'AAPPMA
de l'Élorn
SAISON 2019
AAPPMA ELORN - Moulin de Vergraon
29450 SIZUN - Tel. 02 98 68 85 08 - 06 12 26 27 62
E-mail : aappmaelorn@orange.fr - Site : www.elorn-aappma.com

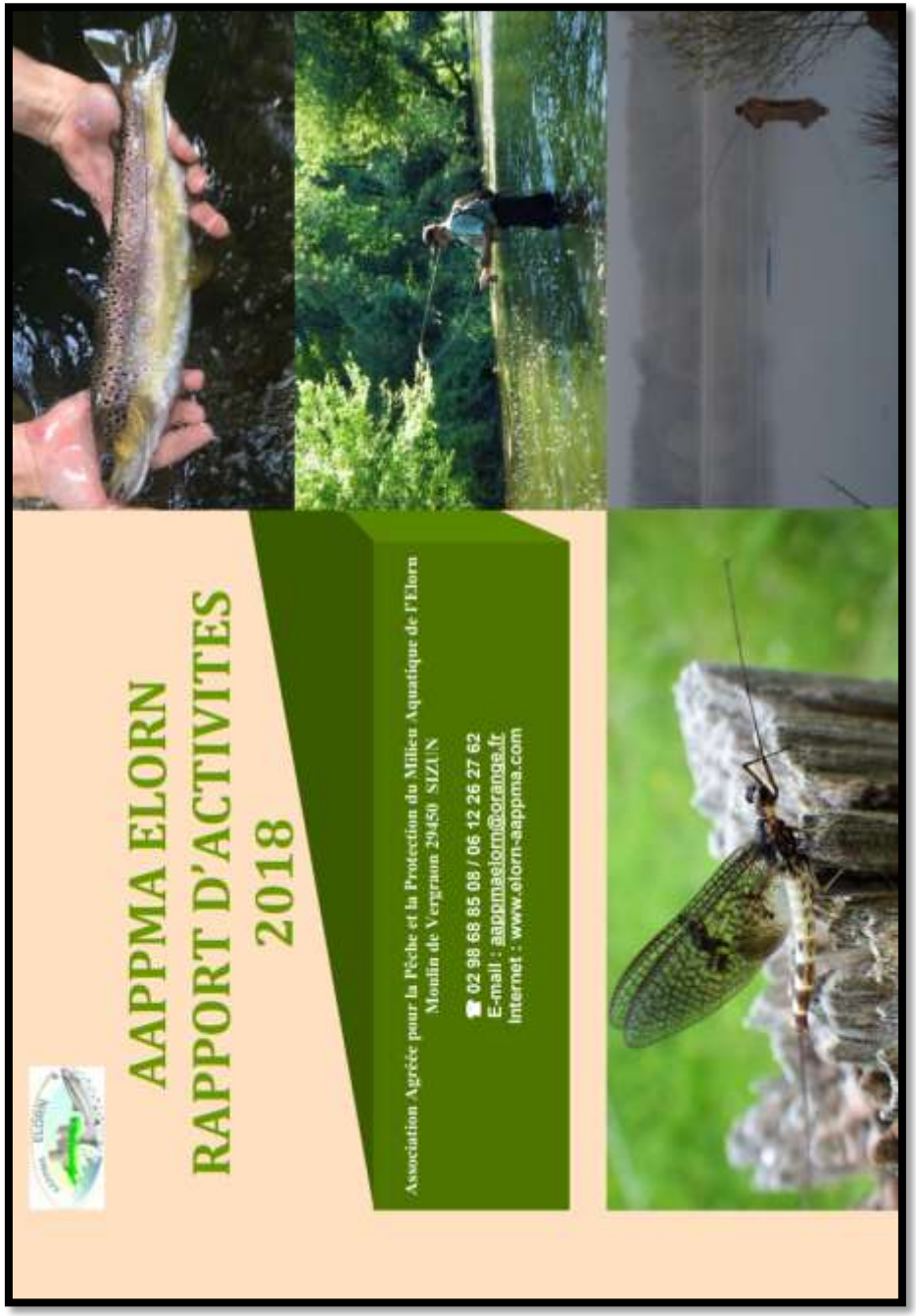
AAPPMA ELORN
RAPPORT D'ACTIVITES
2018
Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn
Moulin de Vergraon 29450 SIZUN
02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62
E-mail : aappmaelorn@orange.fr
Internet : www.elorn-aappma.com

PERSPECTIVES 2O2O :

Outre les actions « classiques » que mène l'association tout au long de l'année :

- **chantiers de nettoyage et d'entretien des rives, relations avec les propriétaires riverains,**
- **aménagements en faveur de la continuité écologique,**
- **veille écologique, instruction des dossiers pollution,**
- **maintenance de nos outils de gestion (trappes de comptage, salmoniculture...) participation au suivis piscicoles (Indice d'abondance saumon, Indice d'abondance truites....)**

- **gestion de nos propriétés en fond de vallée,**
- **suivi de la vente des cartes de pêche et relations avec les revendeurs,**
- **accueil et informations de nos adhérents pêcheurs locaux et touristes,**
- **gardiennage et lutte contre le braconnage,**
- **participation aux travaux de la CLE (Elorn et Bas Léon) et diverses commissions, animations...**
- **sensibilisation à l'environnement auprès des scolaires et du grand public**
- **opérations de « repeuplement » sur nos lacs et étangs.**

Les grandes actions spécifiques 2020 porteront sur les sujets suivants :

- **Dans le cadre de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), l'AAPPMA souhaite que le travail d'entretien et de restauration des rives, assumé depuis ½ siècle sur le bassin de l'Elorn, soit reconsidéré par l'ensemble des collectivités (communautés de communes, syndicat de bassin) considérant que, suite aux restrictions de crédits, les moyens alloués ne sont plus à la hauteur des enjeux, à savoir 2 salariés pour entretenir 300 kilomètres de cours d'eau SUR UNE RIVIERE STRATEGIQUE POUR L'ALIMENTATION DE PLUS DE 300.000 FINISTERIENS !**

Combien de salariés dans chaque commune pour s'occuper des espaces verts ?
Un document bilan est en cours de rédaction et des contacts seront pris avec les collectivités concernées. Pour l'association cette mission nécessite au minimum 4 salariés à plein temps.

- **Suivi TRES VIGILANT du projet d'usine de méthanisation et de l'extension d'un élevage bovin sur le BV du Mougau,** en lien étroit avec le réseau associatif.

- **Engagement du programme opérationnel sur la Flèche 2020-2025 :** L'APPMA, qui gère la partie haute de cette rivière en aval du moulin de Coat Merret, a été associée aux travaux au cours de ces deux dernières années au sein de la CLE Bas-Léon. Ces travaux préparatoires vont se concrétiser par un programme opérationnel en 2020 : chantiers d'entretien des rives, travaux et faveur de la continuité écologique, etc.

- **Poursuite de l'aménagement à Kerhamon :** des travaux importants ont été réalisés depuis deux ans : abattage de l'allée de peupliers, remise en état de la partie technique de la trappe de comptage au niveau de barrage de guidage, remise en état progressive des abords de la station et du Parc Georges Huet. La partie paysagère sera finalisée en 2020.

- Face à la dégradation et la destruction des paysages de la vallée de l'ELORN (coupe de bois sans autorisation dans des espaces boisés classés, entretien catastrophiques des bas-côtés routiers, multiplication de l'implantation des antennes relais, etc.), l'AAPPMA relance son « vieux projet » en faveur **d'une charte d'itinéraire à partir des RD LANDERNEAU- LANDIVISIAU (sud)-SIZUN** - axes routiers vitrine, en vue de valoriser les sites les plus remarquables du fond de vallée et de résorber tous les points noirs. Ce rapport à destination des collectivités, du CAUE, des Bâtiments de France... devrait être achevé fin avril début mai.

- **Trame verte et bleue.** Ce dossier européen porté par la Maison de la Rivière est engagé en 2020 et se poursuivra sur une période de trois ans sur les propriétés de l'AAPPMA qui comptent une centaine de parcelles, soit une quinzaine de km de rives pour une quarantaine d'hectares (propriétés de la fédération départementale des AAPPMA comprises) entre le barrage du Drennec et Kerhamon. Les travaux réalisés ont pour objectif de préserver et de valoriser la biodiversité.

- **FAIRE RECONNAITRE LA NOTION DE DOMMAGES ECOLOGIQUES GRAVES :** Depuis trois ans, l'AAPPMA s'est fortement mobilisée pour que la notion de dommages écologiques graves soit prise en compte par les tribunaux en termes de réparation civiles après les pollutions ayant entraîné des mortalités de poissons. Un premier jugement a eu lieu en 2018. D'autres dossiers sont en cours, notamment en lien avec l'AAPPMA des ABERS

et la Fédé29 sur la FLECHE. La prochaine affaire sera jugée le 12 mai à Brest (pollution 2018 sur la FLECHE). La première pollution (avril 2017) qui avait entraîné une mortalité totale sur 7 km est également « dans les tuyaux ».

Bilan des passages de poissons comptés à la passe de Kerhamon sur l'Elorn

SEMAINE (semaine standardisée d'après Lewis et Taylor, 1967)	01-JAN au 01-JUI	2-8 juil	9-15 juil	16-22 juil	23-29 juil	30 juil - 5 août	6-12 août	13-19 août	20-26 août	27 août - 2 sept	3-9 sept	10-16 sept	17-23 sept	24-30 sept	1-7 oct	8-14 oct	15-21 oct	22-28 oct	29 oct - 4 nov	5-11 nov	12-18 nov	19-25 nov	26 nov - 2 déc	3-9 déc	10-16 déc	17-23 déc	24-31 déc	TOTAL
NUMERO DE SEMAINE		27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	
GRANDS MIGRATEURS																												
ALOSE	64	2	0	4	1	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74
ANGUILLE (juvenile)	5	1	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
MUGE (sp)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAUMON	141	32	50	90	54	43	45	8	1	0	1	0	3	6	0	5	12	7	6	4	3	0	1	0	2	0	0	514
TRUITE DE MER	33	3	0	3	1	1	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	1	47
SAUMON RAVALE (post-repro)	-3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-3
ANGUILLE adulte dévalante	-3	0	0	-1	-3	0	-2	0	0	-1	0	0	0	-5	-11	-10	-4	-3	-3	-1	0	0	-3	0	-1	-2	0	-53
SMOLT (Saumon atlantique)	-1831	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-1831
ALOSE Devalante (post-repro)	-19	-4	-5	-4	-1	-1	0	-1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-36
SAUMON sans adipeuse	17	2	3	9	16	10	7	1	0	0	0	0	1	0	0	1	5	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	76
SAUMON printemps (prov.)	74	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	2	0	0	0	1	0	0	85
SAUMON castillon (prov.)	67	29	50	90	53	43	45	8	1	0	1	0	3	6	0	5	12	6	4	3	1	0	1	0	1	0	0	429

Compte de résultat 2019

CHARGES	2019	PRODUITS	2019
ACHAT POISSONS	9250,05	CTVMA	43232,00
ACHAT ALIMENT	557,55	CTVMA (Technicien RIV)	30000,00
Ent. PISCICULTURE+veto	1295,41	FEDE (Fonct Kerhamon)	7166,96
S/TOTAL	*11103,01*	Conseil Départemental	9000,00
CARBURANT ELAGAGE	309,37	PUB DEPLIANT	1450,00
CARBURANT FOURGON	1600,18	Compensation Drennec	16520,18
EQUIP ET FRAIS chantier	5062,23		
FOURNITURES BUREAU	945,65		
IMPRIMERIE	2705,39		
LOCATION IMMOBILIERE	2550,00	*S/TOTAL*	*107369,14*
BAUX	900,00	Subv Mairie Landerneau	1000,00
ENTRETIEN VEH et MAT	1224,15	Subv Mairie La Martyre	50,00
ASSURANCES	3389,07	Subv Mairie La Roche	380,00
COM REVENDEURS	180,75	Subv Mairie Locmelar	35,00
HONORAIRES HUISSIER	0,00	Subv Mairie Plouédern	0,00
Maintenance WEELOGIC	272,40	Subv Mairie Plougourvest	75,00
AUTRES HONORAIRES (CER)	3047,87	Subv Mairie Sizun	80,00
COTIS ET ABONNEMENTS	477,98	Subv Mairie Commana	35,00
LOTS	886,00	subv Mairie Landivisiau	500,00
FRAIS DEPL Salariés	1862,58		
FRAIS DEPL administrateurs	1497,07		
FRAIS DEPL stagiaires	225,57	*S/TOTAL*	*2155,00*
PTT TELEPHONE	2755,92	VENTE DE CARTES	34429,70
PTT TIMBRES	534,80	*S/TOTAL*	*34429,70*
Salons, assemblées…	1692,39	PRODUITS FINANCIERS	235,74
Avocat	4200,00		
FRAIS DEPL gardiennage	208,25	*S/TOTAL*	*235,74*
S/TOTAL	*36527,62*	Reprise sur prov retraite	2865,17
TAXE FORMATION	296,00	PRODUITS EXCEPT	20414,48
TAXES FONCIERES	756,00		
S/TOTAL	*1052,00*		
Personnel extérieur	4940,20	*S/TOTAL*	*23279,65*
SALAIRES	42614,25		
CHARGES SOCIALES	28427,64		
Congés payés	741,09		
Charges sociales/congés payés	107,65		
Harmonie mutuelle	2186,13		
S/TOTAL	*79016,96*		
Am matériel et véhicules	1400,17		
Dot amortissements	400,00		
S/TOTAL	*1800,17*		
FRAIS FINANCIERS	128,20		
S/TOTAL	*128,20*		
TOTAL	**129627,96**	**TOTAL**	**167469,23**
RESULTAT	**37841,27**		
TOTAL GENERAL	***167469,23***	***TOTAL GENERAL***	***167469,23***

GLOSSAIRE :

AAPPMA ; Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

AFB : Agence Française pour la biodiversité

APPSB ; Association pour la Protection du saumon en Bretagne (EAU et RIVIERES)

BAN : Base Aéronavale

BP JEPS ; Brevet professionnel jeunesse éducation populaire et sportive

BTS GPN ; Brevet de technicien supérieur gestion de protection de la nature

CAMA ; Cellule d'animation des milieux aquatiques

CLE ; Commission Locale de l'Eau

COGEPOMI ; Commission gestion pour les poissons migrateurs

CTVMA ; contrat territoriale de valorisation des milieux aquatique

DDTM ; Direction départementale des territoires et de la mer

GLI : Grands Lacs Intérieurs

INRA ; Institut National de la Recherche Agronomique

ONEMA ; Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONCFS ; Office national de la chasse et de la faune sauvage

PEIMA : Pisciculture expérimentale INRA Monts d'Arrée

PNRA ; Parc Naturel régional d'Armorique

RHP ; Réseau hydrobiologique et piscicole

SAGE ; Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCOT : Schéma de cohérence territorial

SDAGE ; Schéma directeur d'aménagement de gestion des eaux

TAC ; Total Autorisé de Captures

UICN ; Union internationale pour la conservation de la nature

CAUE ; Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement